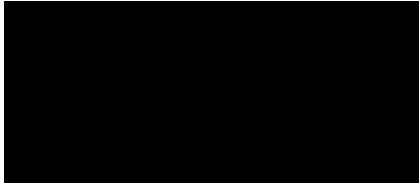


Québec, le 15 juin 2023



Par courriel

Numéro de référence : CF-20230601-001

[REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 1^{er} juin dernier et ayant l'objet suivant :

« Nous travaillons actuellement sur un projet de recherche portant sur les approches envers la consommation de substances dans les maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale. Pour ce faire, nous examinons les politiques mises en place par les provinces et les territoires pour ces maisons d'hébergement. »

Si possible, nous aimerais avoir accès aux documents suivants du Secrétariat à la condition féminine :

-Tout document classé sous 4200 (Violence conjugale)

-Toute autre politique ou lignes directrices rédigées par le Secrétariat à la condition féminine au sujet de ces maisons d'hébergement. »

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, veuillez trouver, ci-joint, le document :

- *Doc-synthese-aide-VC-2010.*

Ce document peut également être consulté à l'adresse :
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2493910>

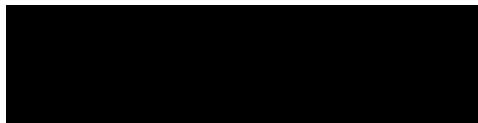
Nous vous informons également que d'autres documents ne sont pas accessibles en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale,



Myriam Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. 3

ARTICLES DE LOI

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION III

PROCÉDURE D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49. La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

AVIS DE RE COURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 16 septembre 2016

SERVICES D'AIDE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE: ÉTAT DE LA SITUATION ET BESOINS PRIORITAIRES

DOCUMENT DE SYNTHÈSE
OCTOBRE 2010



Maryse Rinfret-Raynor
Normand Brodeur
Élisabeth Lesieux



Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires

Document de synthèse

Réalisé par :

**Maryse Rinfret-Raynor, CRI-VIFF, Université de Montréal
Normand Brodeur, CRI-VIFF, Université Laval
Élisabeth Lesieux, CRI-VIFF, Université de Montréal**

Ce projet de recherche a été rendu possible grâce à la collaboration financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Présentation du document

Ce document consiste en une synthèse du rapport de recherche intitulé « Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires ». Cette synthèse présente les principaux résultats de la recherche.

La recherche a pour but de répondre à deux objectifs principaux. Dans un premier temps, nous souhaitons déterminer l'influence du financement supplémentaire accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec aux maisons d'hébergement et aux groupes pour conjoints ayant des comportements violents quant à l'évolution de la situation de chacun de ces organismes au cours des années 2002-2003 et 2008-2009. Dans un deuxième temps, nous poursuivons l'objectif d'identifier des pistes d'action prioritaires à mettre de l'avant pour répondre plus adéquatement aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents-es et des hommes, et ainsi contrer la violence conjugale.

La méthode de recherche retenue pour l'étude est mixte, reposant sur une collecte de données quantitatives et qualitatives.

- ✓ **La présente synthèse reprend principalement des éléments relatifs à la méthode de recherche utilisée et aux résultats qui en découlent.** Elle s'appuie donc sur des éléments du chapitre 3 à la conclusion du rapport original¹.
- ✓ **Les titres et sous-titres** sont les mêmes que ceux du rapport original de manière à ce que le lecteur puisse s'y référer facilement au besoin.
- ✓ **La majorité des tableaux du rapport original ont été remplacés par des figures** afin de rendre la lecture des résultats plus aisée, mais leurs titres restent les mêmes.
- ✓ **Le présent rapport est ponctué d'éléments** *Precisions* et *Constat* qui visent à accompagner les lecteurs et lectrices afin qu'ils et qu'elles disposent d'informations complémentaires (ex : contextuelles, méthodologiques ou empiriques) aux résultats de la recherche présentés.
- ✓ **Les éléments** *Point de vue des répondants-es* clôturent les sections sur l'évolution entre 2002-2003 et 2008-2009 en présentant les réponses des répondants-es aux questions ouvertes des questionnaires à propos des effets du financement supplémentaire lié au 2^e plan d'action en matière de violence conjugale, ainsi que les proportions de répondants-es ayant abordé tel ou tel thème.

Pour obtenir des précisions ou prendre connaissance de l'ensemble des données et des analyses, incluant les tableaux et les annexes, nous vous référons au rapport complet : Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É., Turcotte, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : Etat de la situation et besoins prioritaires*. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

¹ Dans le rapport original, le chapitre 1 est la problématique de recherche, c'est-à-dire qu'il pose le cadre du projet de recherche en apportant des précisions sur les principaux éléments à l'étude soit : les contours de la problématique et le deuxième plan d'action en violence conjugale et son contexte. Le chapitre 2 consiste en une recension des écrits sur les besoins des personnes en situation de violence, les services offerts et les évaluations des services offerts en lien avec les trois groupes ciblés par le plan d'action, c'est-à-dire les femmes victimes de violence, les enfants et les adolescents-es exposés à la violence et les conjoints ayant des comportements violents.

Quelques précisions pour les lecteurs et les lectrices

Rappel de quelques définitions :

- Une moyenne : la somme des valeurs d'une distribution divisée par le nombre d'observations;
- Une médiane : le point milieu d'une distribution, c'est-à-dire sur lequel 50% des observations tombent;
- Un n (ou n= ...) : le nombre de répondants-es à la question. Dans la présente recherche, il varie souvent car les répondants-es n'ont pas toujours été en mesure de répondre à toutes les questions qui leur ont été adressées. De plus, les n sont plus élevés dans les parties portant sur le Profil des maisons et des organismes que sur leur Évolution, car il était nécessaire de ne garder que les maisons ou organismes ayant pu fournir des informations pour les deux périodes à l'étude.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 1 |
| La méthodologie de recherche | 3 |
| Le profil des maisons d'hébergement en 2008-2009 | 4 |
| La répartition géographique des maisons d'hébergement | 4 |
| La nature des services offerts aux femmes | 4 |
| Les services offerts aux enfants et aux adolescents-es | 6 |
| La disponibilité des services | 7 |
| L'accessibilité des services | 9 |
| Le profil de la clientèle | 10 |
| Les autres activités offertes | 11 |
| La formation du personnel | 11 |
| Les ressources humaines | 12 |
| Les ressources financières et les frais de fonctionnement | 13 |
| Pour résumer le profil des maisons d'hébergement | 14 |
| Plan d'action et évolution de la situation financière des maisons d'hébergement entre 2003 et 2009 | 15 |
| L'évolution du financement des maisons d'hébergement | 15 |
| L'évolution des dépenses | 15 |
| Financement accordé dans le cadre du plan d'action | 15 |
| L'évolution des maisons d'hébergement entre 2003 et 2009 | 16 |
| L'évolution des services offerts aux femmes | 16 |
| L'évolution des services offerts aux enfants et aux adolescents-es | 18 |
| L'évolution de la disponibilité des services | 20 |
| L'évolution de l'accessibilité des services | 22 |
| L'évolution des autres activités offertes | 24 |
| L'évolution de la formation | 25 |
| L'évolution des ressources humaines | 26 |
| L'appréciation des effets du plan d'action : synthèse de l'opinion des répondantes | 28 |
| Les pistes d'action prioritaires pour l'avenir des maisons d'hébergement | 29 |
| Le profil des organismes pour conjoints ayant des comportements violents en 2007-2008 | 30 |
| La répartition géographique des organismes | 30 |
| La nature des services offerts | 31 |
| La disponibilité des activités | 32 |
| L'accessibilité des services | 34 |
| Le profil de la clientèle | 35 |
| Les activités offertes aux adolescents-es | 36 |
| Les autres activités offertes | 36 |
| La formation du personnel | 37 |
| Les ressources humaines | 37 |
| Les ressources financières | 39 |
| Pour résumer le profil des organismes pour conjoints aux comportements violents | 40 |

| | |
|--|-----------|
| Plan d'action et évolution de la situation financière des organismes entre 2003 et 2008 | 41 |
| L'évolution du financement des organismes | 41 |
| L'évolution des dépenses | 41 |
| Le financement accordé dans le cadre du plan d'action | 41 |
| L'évolution des organismes pour conjoints ayant des comportements violents entre 2003 et 2008 | 42 |
| L'évolution des activités offertes | 42 |
| L'évolution de la disponibilité des services | 43 |
| L'accessibilité des services | 45 |
| L'évolution des autres activités | 46 |
| L'évolution des activités offertes aux adolescents-es | 47 |
| L'évolution de la formation du personnel | 47 |
| L'évolution des ressources humaines | 48 |
| L'appréciation des effets du plan d'action : synthèse de l'opinion des répondants-es | 50 |
| Les pistes d'action prioritaires pour l'avenir des organismes pour conjoints ayant des comportements violents | 51 |
| Conclusion | 53 |
| Bibliographie | 54 |

Introduction

La violence conjugale touche un nombre considérable de Québécoises. En effet, selon l'Enquête sociale et de santé, 6% des Québécoises ont subi de la violence physique, 7% de la violence sexuelle et 66% des conduites verbales à caractère violent au cours de l'année de référence (Riou, Rinfret-Raynor, Cantin *et al.*, 2003). Selon cette même étude, 45% des femmes victimes mentionnent que leurs enfants ont été exposés à la violence subie, cette proportion augmentant à 78% lorsque l'on interroge spécifiquement les femmes résidant en maison d'hébergement.

Cette violence entraîne des conséquences importantes sur les différentes sphères de vie des personnes qui en sont victimes : santé physique, santé mentale, vie professionnelle/scolaire et familiale, etc. Par ailleurs, l'équipe canadienne de Greaves *et al.* (1995) a estimé les coûts liés à la santé, aux services sociaux, au système de justice criminelle et au secteur du travail à 4,2 milliards de dollars, dont 87% consistent en des dépenses gouvernementales. Cette estimation, réalisée il y a 15 ans, ne prenait pas en compte les coûts entraînés par l'exposition des enfants/adolescents-es à la violence conjugale.

Au Québec, grâce aux luttes menées par les groupes de femmes, la violence conjugale a été reconnue au cours des années 1970 comme un problème de société. Différents acteurs-trices se sont alors mobilisés pour contrer ce problème et ses conséquences délétères. Les groupes communautaires ont mis en place des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale ainsi que des centres d'aide pour les hommes ayant des comportements violents. En outre, certains ministères et établissements se sont joints à la lutte en prenant des engagements quant à cette problématique.

Le gouvernement du Québec a également contribué à la reconnaissance du problème. En effet, dès 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a adopté la Politique d'aide aux femmes violentées. Deux ans plus tard, un Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale a été constitué et en 1992, le ministère de la Santé et des Services sociaux a rendu publiques ses orientations en ce qui concerne l'intervention auprès des conjoints violents. En 1995, le gouvernement intervenait à nouveau pour contrer la violence conjugale en publiant la Politique d'intervention en matière de violence conjugale qu'il accompagnait d'un premier plan d'action pour la période 1996-2001. Il consolidait alors la notion de responsabilité sociale et collective quant à l'élimination de cette violence.

Un deuxième plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (2004-2009) a été rendu public en 2004. Parmi les 72 mesures du plan d'action, l'une d'elle - la mesure 19 - est une réponse du gouvernement aux besoins de soutien politique et financier exprimés par les organismes offrant des services psychosociaux en violence. Elle vise à « soutenir les organismes communautaires et les établissements afin qu'ils répondent aux besoins : d'accueil, de soutien, de référence, d'accompagnement et de suivi » (Gouvernement du Québec, 2004, p. 10). Par cette mesure, le gouvernement vise à s'assurer que les ressources : 1) répondent aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des victimes de violence conjugale, 2) offrent des services spécifiques et adaptés aux enfants exposés à la violence conjugale et 3) répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilisation face à leurs comportements de violence (Gouvernement du Québec, 2004).

Le soutien offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), responsable de la mesure 19, a consisté en une augmentation du financement des groupes communautaires spécialisés en violence conjugale. En effet, les 106 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ont reçu au cours des années 2004 à 2009 une augmentation de leur financement de plus de 30 millions de dollars

tandis que les 33 organismes pour conjoints ayant des comportements violents se sont réparti une augmentation du financement de plus de 1,5 million de dollars².

Le gouvernement du Québec compte déposer un nouveau plan d'action en 2012. Dans ce contexte, le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'interrogent sur les effets de l'augmentation du financement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents. Ils souhaitent également connaître les besoins actuels qui pourraient être mis de l'avant afin d'offrir un réseau de services d'aide encore plus adapté aux besoins des femmes, des enfants/adolescents-es et des hommes en contexte de violence conjugale. Le gouvernement a sollicité la collaboration de chercheurs-es du CRI-VIFF pour effectuer une étude qui permettrait de répondre à ces objectifs.

Cette recherche a donc pour objectifs généraux de :

1. déterminer l'influence du financement supplémentaire accordé par le MSSS aux maisons d'hébergement et aux groupes pour conjoints ayant des comportements violents quant à l'évolution de la situation de chacun de ces organismes au cours des années 2002-2003 et 2008-2009, soit la période « avant » le financement et six ans après les premières injections du financement supplémentaire;
2. identifier des pistes d'actions prioritaires à mettre de l'avant pour répondre plus adéquatement aux besoins des femmes, des enfants/adolescents-es et des hommes dans cette situation.

Le rapport original présente les résultats de cette recherche qui a été faite auprès des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et femmes en difficulté et auprès des organismes pour conjoints ayant des comportements violents. Au total, 81 maisons des 103 éligibles (80,2%) et 27 organismes sur 33 (81,8%) ont participé à au moins une phase de la recherche. Leur collaboration est au centre de la production d'une banque de données qui a permis de rencontrer les objectifs de la recherche.

Le présent rapport est constitué de quatre parties. La première et la deuxième partie présentent la situation des maisons d'hébergement. Dans un premier temps, nous dressons leur portrait tel qu'il apparaît en 2008-2009, et dans un deuxième temps nous présentons leur évolution entre 2002-2003 et 2008-2009. Leur situation est explorée en fonction de plusieurs éléments soit : la répartition géographique, les services offerts, la disponibilité et l'accessibilité des services, le profil de la clientèle, les activités de prévention, de sensibilisation et de collaboration, la formation du personnel et les ressources humaines et financières. Ces deux parties se terminent par un regard sur les besoins des femmes et des recommandations des répondantes quant au prochain plan d'action.

Parallèlement aux deux premières parties, les parties 3 et 4 présentent la situation des organismes pour conjoints ayant des comportements violents. Elles traitent respectivement de leur situation en 2007-2008 et de leur évolution entre 2002-2003 et 2007-2008. Ces deux parties se terminent également par d'autres besoins en lien avec les conjoints ayant des comportements violents et des recommandations en vue du prochain plan d'action.

² Le MSSS souhaitait que le financement supplémentaire soit réparti selon une approche populationnelle et les réactions à cette approche ont été diverses. Du côté des maisons d'hébergement, la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence ont soumis deux rapports au ministère dans lesquels un autre plan de répartition était suggéré. Le premier rapport (Rose, 2004) visait à déterminer un budget plancher modelé en fonction du nombre de places par maison et utilisé comme base de référence pour une maison de 12 places. Le second rapport consistait en un plan de développement proposant que 10% de l'enveloppe globale soient consacrés au développement et au déploiement des services dans six régions défavorisées. En revanche, du côté des organismes pour conjoints ayant des comportements violents, l'Association à cœur d'homme s'est tenue au principe de l'approche populationnelle. Des informations complémentaires sur ce sujet peuvent être consultées en p. 7 du rapport original.

La méthodologie de la recherche

L'étude a pour objectifs spécifiques :

1. dresser un portrait de la situation, en 2002-2003 et 2008-2009, des maisons d'hébergement et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents;
2. comparer l'évolution de la situation de chacune des maisons d'hébergement et de chacun des organismes au cours des deux périodes ciblées par l'étude;
3. documenter le point de vue des intervenants-es en maisons d'hébergement et dans les groupes pour conjoints ayant des comportements violents concernant l'influence du soutien financier accordé à leur organisme sur l'évolution de la situation de celui-ci;
4. présenter le point de vue d'intervenants-es de maisons d'hébergement et d'organismes pour conjoints ayant des comportements violents quant aux mesures prioritaires à mettre de l'avant au cours des cinq prochaines années pour répondre plus adéquatement aux besoins des personnes en situation de violence conjugale.

Afin de satisfaire les objectifs de la recherche, les instruments de mesure suivants ont été élaborés :

- un questionnaire à données quantitatives et qualitatives portant sur les années 2002-2003 et 2007-2008 (taux de réponse : 88,1% pour les maisons d'hébergement; 81,8% pour les organismes pour conjoints ayant des comportements violents);
- un questionnaire de relance auprès des maisons d'hébergement visant leur dernière année de financement lié au plan d'action, soit la période 2008-2009 (taux de réponse : 80,19%);
- des groupes de discussion (ont participé : 55,3% répondantes des maisons d'hébergement; 36% des répondants-es des organismes pour conjoints ayant des comportements violents);
- un questionnaire d'opinion portant sur les besoins et les recommandations en vue de la préparation d'un prochain plan d'action (taux de réponse : 80,19% pour les maisons d'hébergement; 66,6% pour les organismes pour conjoints ayant des comportements violents).

La comparaison des diverses données obtenues a permis d'élaborer un portrait de la situation des maisons d'hébergement en 2008-2009, et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents en 2007-2008³; de jeter un regard sur certains des effets du financement supplémentaire lié au plan d'action; et d'identifier des éléments à privilégier pour le prochain plan d'action en matière de violence conjugale.

Cette recherche a été menée en étroite collaboration avec les principaux membres des milieux de la pratique concernés par la mesure 19. En effet, dès l'étape de l'élaboration du devis, un comité d'orientation⁴ a été créé et consulté. Le travail de collaboration s'est poursuivi à chacune des étapes importantes de la recherche (conception des outils de cueillette de données, choix de la composition des groupes de discussion, analyse des données, etc.).

³ Les questionnaires ont été expédiés à l'ensemble des maisons d'hébergement (103) et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents (33) des régions du Québec, à l'exception des régions 17 (Nunavik) et 18 (Cris).

⁴ Ce comité était composé des chercheurs et des partenaires suivants : Manon Monastesse de la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec; Louise Riendeau du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence; Sylvain Lévesque de l'Association à cœur d'homme, réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence; et de Lise Gervais de Relais-Femmes.

LE PROFIL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT EN 2008-2009

La répartition géographique des maisons d'hébergement

Le Québec compte 106 maisons d'hébergement en 2008-2009*. Comme l'indique le tableau 1, on trouve au moins une maison d'hébergement par région administrative. Les régions où les maisons d'hébergement sont les plus nombreuses sont **Montréal, Montérégie et Capitale-Nationale**.

Il apparaît que **le nombre de maisons par région n'est pas proportionnel à la population sur le territoire**. On compte par exemple une maison pour 8341 femmes de 15 ans et plus dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, alors qu'on en compte une pour au moins 40 000 femmes dans cinq autres régions.

La région de Lanaudière est celle où le nombre de femmes de 15 ans et plus par maison est le plus élevé.

Tableau 1 – Répartition géographique des maisons d'hébergement et indice populationnel (n=103)

| Régions administratives | Nombre de maisons | Population de femmes de 15 ans et plus par région | Population de femmes de 15 ans et plus par maison |
|-------------------------------|-------------------|---|---|
| Montréal | 27 | 821 770 | 30 435,92 |
| Montérégie | 12 | 574 550 | 47 879,16 |
| Capitale-Nationale | 8 | 295 020 | 36 877,50 |
| Laurentides | 5 | 212 560 | 42 512,00 |
| Lanaudière | 3 | 178 235 | 59 411,66 |
| Chaudière-Appalaches | 4 | 165 755 | 41 438,75 |
| Laval | 3 | 157 295 | 52 431,66 |
| Outaouais | 7 | 143 695 | 20 527,85 |
| Estrie | 4 | 128 105 | 32 026,25 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 6 | 116 700 | 19 450,00 |
| Mauricie-Centre-du-Québec | 7 | 210 020 | 30 002,85 |
| Bas-Saint-Laurent | 3 | 87 700 | 29 233,33 |
| Abitibi-Témiscamingue | 4 | 59 270 | 14 817,50 |
| Côte-Nord | 4 | 38 930 | 9 732,50 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 5 | 41 705 | 8 341,00 |
| Nord-du-Québec | 1 | 13 740 | 13 740,00 |
| Total | 103 | | |

* Au moment de l'enquête, une maison n'avait pas encore ouvert ses services d'hébergement, mais offrait des services externes.

Institut de la Statistique du Québec, Recensement 2006
(source : www.stat.gouv.qc.ca)

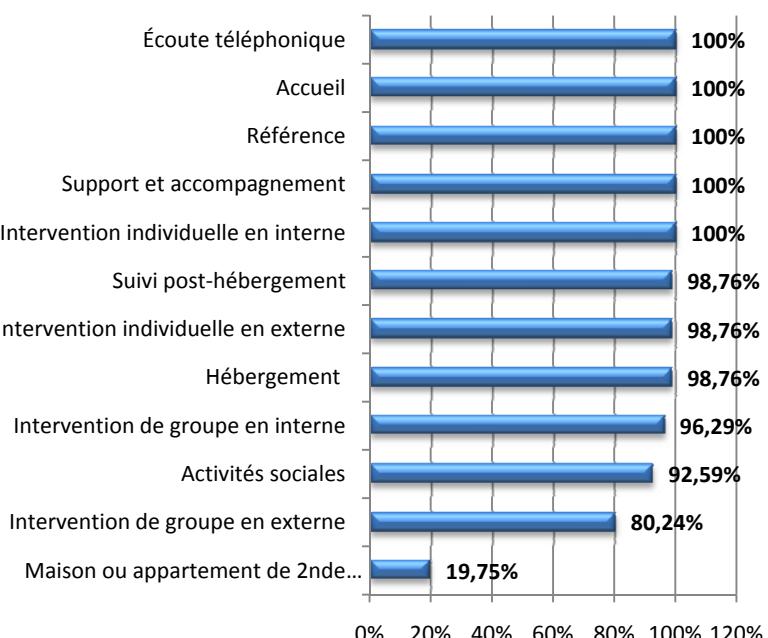
La nature des services offerts aux femmes

Comme l'indique la figure 1, toutes les maisons de l'échantillon offrent de l'**écoute téléphonique, des services d'accueil et de référence, du soutien et de l'accompagnement, ainsi que de l'intervention individuelle à l'interne**.

Les maisons offrent **en moyenne 10,85 types de services** sur les 12 présentés.

L'hébergement est **principalement de courte durée (0 à 3 mois)**, mais 35,8% des maisons déclarent avoir hébergé des femmes durant 3 mois et plus.

Figure 1 - Types de services offerts dans les maisons en 2008-2009 (n=81)



En plus des services d'hébergement décrits précédemment, **les maisons offrent du soutien et de l'accompagnement** aux femmes victimes de violence conjugale et aux femmes en difficulté, notamment lorsqu'elles présentent d'autres problématiques ou requièrent de l'information et de l'aide pour accéder à des services spécifiques (ex : logement, conseils juridiques, aide dans l'accès à du soutien financier ou social, services médicaux ou en santé mentale).

La **quasi-totalité des maisons** accompagne et soutient les femmes pour qu'elles aient **accès à d'autres ressources** (97,5% des maisons), **à des services juridiques** (96,3%) et **des services médicaux** (93,8%).

On note également des services de soutien et d'accompagnement dans les démarches visant à développer **les compétences parentales des femmes** (92,6%), à faire en sorte qu'elles deviennent **plus autonomes** (92,6%) et bénéficient d'une **aide financière ou sociale** (92,6%).

Precision

Les maisons d'hébergement peuvent offrir jusqu'à **14 types de soutien et d'accompagnement**.

Nombre d'heures/semaine en présence et en intervention auprès des femmes

Pour les services destinés aux femmes hébergées : entre 150 h et 350 h par semaine

Pour les services externes : entre 30 h et 80 h par semaine

Nous soulignons que les nombres d'heures consacrés à l'intervention varient selon la taille des maisons

Constats

Contrairement à la tendance observée dans le cadre de l'enquête sur les refuges pour femmes violentées (Statistique Canada, 2007), la réalité des maisons d'hébergement du Québec situées dans les zones rurales ne diverge pas de celle des maisons situées en zone urbaine. La gamme des services offerts est similaire, permettant aux femmes de bénéficier des mêmes ressources d'aide, quel que soit le lieu où elles résident au Québec.

Les besoins des femmes violentées sont multiples et ne se limitent pas à une seule sphère de leur vie. On peut constater que **les services de soutien et d'accompagnement offerts par les maisons rejoignent la diversité des besoins des femmes**, auxquels il est nécessaire de répondre **pour limiter les risques de revictimisation**, tel que le montre l'étude de Postmus et Hahn, 2007.

Les services offerts aux enfants et aux adolescents-es

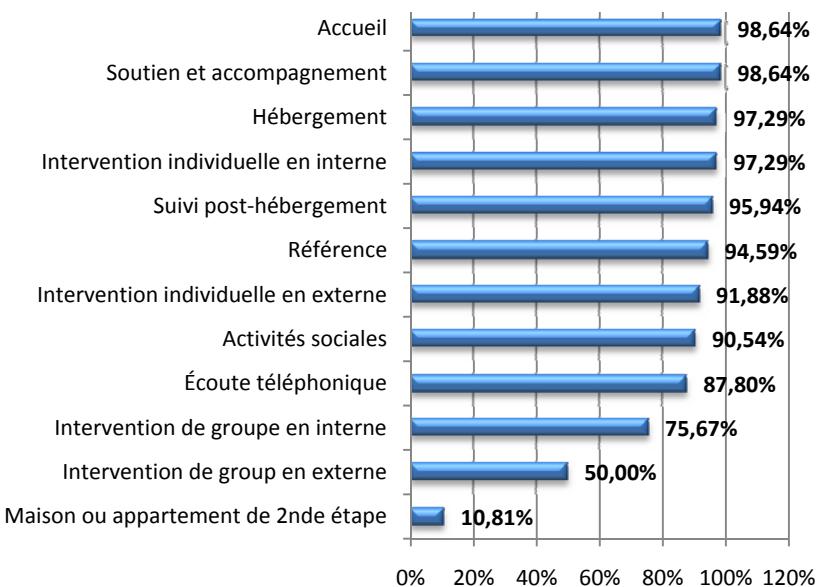
En 2008-2009, **74 maisons sur 81 (91,35%)** offrent des services spécialisés aux enfants et aux adolescents-es.

Comme cela apparaît dans la [figure 2](#), les principaux services offerts sont : **l'accueil, le soutien et l'accompagnement, l'hébergement et l'intervention individuelle à l'interne**.

Les maisons offrent **9,89 types de services en moyenne** sur les 12 présentés dans la figure 3.

Au minimum, 4 services sont offerts par ces maisons, et au maximum, l'ensemble des 12 services.

Figure 2 - Types de services offerts aux enfants et aux adolescents-es en 2008-2009 (n=74)



Les maisons offrent aussi des services de soutien et d'accompagnement aux enfants et aux adolescents-es, **notamment des interventions mère-enfant** (100% des maisons), **des espaces récréatifs** (97,29%), **des intervention structurées pour victimes de violence conjugale** (94,59%), **du soutien dans l'accès aux services sociaux** (94,59%), **aux services de police ou juridique** (89,18%), et dans une moindre mesure, de l'enseignement scolaire ou des leçons privées (52,70%) et des visites supervisées avec le parent non-résident (32,43%).

**Nombre d'heures / semaine
en présence et en intervention
auprès des enfants et des
adolescents-es**

Les maisons qui offrent des services spécialisés aux enfants et aux adolescents-es investissent **en moyenne 49 h / semaine** en intervention.

Constat

Tout comme pour les services offerts aux femmes, lorsqu'on se réfère à l'enquête sur les refuges pour femmes violentées du Canada (Statistiques Canada, 2007), on observe que **l'offre de services aux enfants et aux adolescents-es au sein des maisons du Québec dépasse de façon importante celle des maisons hors Québec**.

La disponibilité des services

Lits subventionnés

- Le nombre de lits subventionnés, pour les 78 maisons qui ont fourni des chiffres à ce sujet, s'élève à **970**;
- Le nombre de lits par maison **varie entre 4 et 20**;
- Les maisons de **grande taille** (12 lits et +) représentent **58% de l'échantillon**.

Demandes d'aide

- Les maisons de l'échantillon ont reçu **27 577 demandes** d'hébergement (n=79);
- Les maisons ont reçu **43 183 demandes** (n=61) pour des services externes.

Precisions

La différence entre le nombre de demandes d'hébergement reçues et le nombre de femmes effectivement hébergées semble a priori importante. Il faut, cependant, garder en tête que **les définitions de ce qui constitue une demande peuvent varier d'une maison à l'autre**. Par ailleurs, un certain nombre de femmes se désistent après avoir demandé de l'aide ou certaines peuvent être amenées à faire des demandes plusieurs fois. De plus, un certain nombre de femmes présentent des problématiques qui sont trop lourdes ou qui ne correspondent pas au mandat des maisons d'hébergement. Ces femmes sont alors référées ou redirigées vers d'autres ressources.

Femmes et enfants aidés

- Le nombre total de **femmes hébergées** s'élève à **6 736** (n=79) et le **nombre médian** par maison se situe à **70**;
- La durée d'hébergement médiane est de 28 jours;
- **22 339 femmes** ont bénéficié de **services externes** (n=66), la médiane se situe à environ 188 femmes par maison;
- Le nombre total **d'enfants et d'adolescents-es hébergés** s'élève à **4 217** (n=72), le nombre médian s'élève à **57,50**. Il est d'environ **68 dans les maisons de 12 places et plus**, et de **48 dans les maisons de moins de 12 places**.

Precision

Le nombre de femmes, d'enfants et d'adolescents-es hébergés **varie beaucoup selon les maisons**. Il en est de même pour les services externes.

Taux d'occupation

- Dans notre échantillon (n=78), le taux d'occupation moyen des maisons est **de 78,2%**, il ne varie pas de manière significative selon que les maisons se trouvent en région éloignée (79,84%) ou en ville et périphérie (78,07%).

Precisions

Il convient de se rappeler que :

- Le calcul du taux d'occupation repose sur le **nombre de lits subventionnés de la maison et non le nombre de chambres**. Une chambre peut-être considérée pleine alors qu'un seul lit y est occupé par une femme (une femme hébergée sans enfants par exemple).
- Selon le programme de soutien aux organismes communautaires (MSSS, 2009, p. 28), le **taux minimal de fréquentation** d'une ressource en phase optimale doit être de **50% en milieu rural** (75 000 habitants et moins) et de **75% en milieu semi-urbain et urbain** (75 000 habitants et plus).

L'accessibilité des services

Services 24 h / 24

- La quasi-totalité (97,5%) des maisons offre des services d'écoute téléphonique et des services d'accueil 24 h / 24.

Langues

- Toutes les maisons de l'échantillon (n=83) offrent des services en français;
- La plupart des maisons (77,2%) offre des services en anglais;
- Près du tiers des maisons a indiqué qu'elles peuvent offrir des services en espagnol (32,9%) ou dans d'autres langues (30,4%).

Couverture du territoire

- 37,7% des maisons disposent de points de service;
- Une majorité de maisons (60,8%) sont en mesure de rencontrer les femmes près de leur domicile plutôt qu'en maison d'hébergement.

Precision

Un point de service consiste en un bureau dans une localité autre que celle où est située la maison. Des services de consultation externe individuelle ou des activités de groupe sont offerts aux femmes. Les femmes peuvent également y recevoir des services de soutien et d'accompagnement dans leurs démarches.

Adaptation physique des services

- Plus de la moitié des maisons (65,4%) peut accueillir des femmes malentendantes ou sourdes (n=78);
- La proportion de maisons pouvant accueillir des femmes malvoyantes ou aveugles est légèrement inférieure à 50% (n=79);
- Près de la moitié des maisons (56,4%) dispose d'entrées accessibles aux femmes en fauteuil roulant (n=79), mais seulement 40% disposent de chambres spécifiquement aménagées pour accueillir ces femmes (n=78).

Le profil de la clientèle

La majorité des maisons de notre échantillon offre **exclusivement des services aux femmes victimes de violence conjugale** (50 maisons sur 81 ou 61,76%), toutefois 38,27% offrent des services à la fois aux femmes victimes de violence conjugale et aux femmes en difficulté.

Comme le montre la **figure 3**, le **motif principal d'hébergement** pour l'ensemble des femmes hébergées en 2007-2008 (6574 femmes) est la **violence verbale et psychologique (40,8%)**, suivi de la **violence physique (32,5%)**.

Il apparaît cependant que les **maisons pour femmes victimes de violence conjugale et en difficulté** reçoivent en moyenne plus de **femmes victimes de violence économique** et de harcèlement, que les maisons d'hébergement exclusivement pour femmes victimes de violence conjugale (respectivement 22,83 vs 7,27 et 12,17 vs 5,98).

Par ailleurs, **56,3% des répondantes** constatent un **alourdissement des problématiques** de la clientèle. Il s'agit surtout de problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

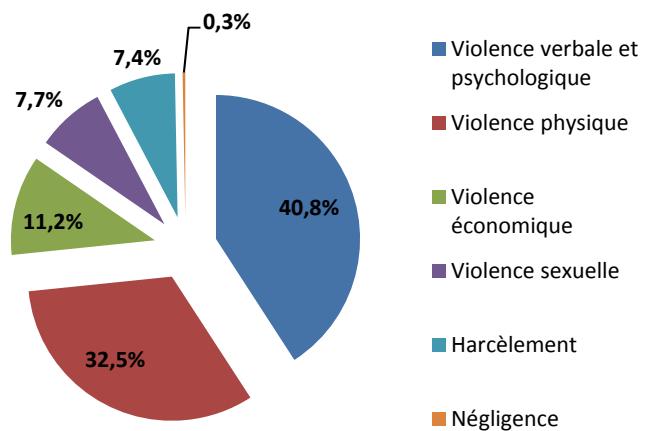
En ce qui concerne les services externes, la **majorité des demandes de services est faite par des femmes victimes de violence verbale et psychologique (60,6%)**, une proportion beaucoup plus élevée que pour les femmes hébergées. Par ailleurs, la **proportion de femmes victimes de violence physique est plus grande lors de demandes d'hébergement** qu'elle ne l'est pour les services externes (21,8%).

Les deux **principales sources de référence des femmes hébergées** sont les **services sociaux (13,7%)** et les **services policiers (10,8%)**, suivies de près par les **ressources pour femmes (9,8%)** et SOS violence conjugale (8,7%). Il apparaît que **29% des femmes hébergées sont auto-référées**.

Pour les **services externes**, les principales sources de référence sont les **services sociaux (8,7%)**, SOS violence conjugale (7,5%), et un parent ou un ami de la femme ayant fait la demande (5,6%) (n=44).

80,8% des femmes hébergées sont nées au Québec (n=72) et les maisons situées à Montréal reçoivent la majorité des femmes nées à l'extérieur du Canada.

Figure 3 - Répartition des motifs d'hébergement en 2007-2008 (n=63)



Constat

Si l'on devait faire un **portrait de la femme type** demandant des services aux maisons d'hébergement :

Il s'agit d'une femme âgée entre 31 et 50 ans, née au Québec, ayant été victime de violence verbale, psychologique et/ou physique du mari ou conjoint de fait, et se présentant sans référence.

Les autres activités offertes

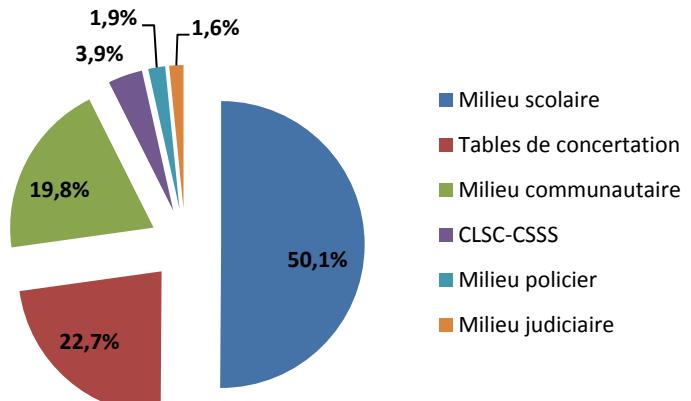
Parallèlement aux services qu'elles offrent aux femmes victimes de violence conjugale, les maisons d'hébergement réalisent aussi des activités de prévention, de sensibilisation et de collaboration avec d'autres milieux.

Sur les 3051 activités de prévention et de sensibilisation réalisées en 2008-2009 par les maisons, **la majorité s'est tenue en milieu scolaire** comme le montre la figure 4.

De plus, **94,59% des maisons participent à au moins une table de concertation**, que ce soit pour des activités de prévention/sensibilisation ou pour des activités de collaboration/concertation.

Ces maisons participent à des concertations **dans les milieux des CLSC-CSSS (63,3%)**, milieu policier (40,5%), milieu judiciaire (36,7%), milieu scolaire (30,4%), et autres milieux (82,3%).

Figure 4 - Répartition des secteurs d'activité investis par les maisons pour les activités de prévention/sensibilisation (n=69)



La formation du personnel

Les maisons d'hébergement investissent **en moyenne 8740 \$ à la formation de leurs salariées**. En moyenne, **16 salariées par maison** sont formées.

La plupart des types de formations suivies par les maisons sont des colloques, de la formation formelle au sein de la maison, de la supervision, des séminaires et des forums. Il s'avère que la quasi-totalité des maisons de notre échantillon a eu recours à **des colloques (92,5%) et à de la formation formelle sur les lieux de travail (90%)** afin de former leur personnel en 2007-2008*. Les forums, pour leur part, semblent être un type de formation beaucoup moins utilisé (45%).

Précision

Les montants investis pour la formation varient selon les maisons, mais il apparaît que celles ayant dépensé les plus grandes sommes (jusqu'à 15 000 \$) sont généralement situées à l'extérieur de la grande région de Montréal.

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les intervenantes situées dans ces régions éprouvent plus de difficultés d'accès à des formations adaptées et actualisées, et doivent donc financer davantage de déplacements (Eastman et Bunch, 2007)

* Cette question n'a été posée aux maisons que dans le questionnaire portant sur l'année financière 2007-2008.

Les ressources humaines

Le profil des salariées

En 2008-2009, on compte 1630 salariées au sein des 79 maisons d'hébergement de l'échantillon, ce qui représente une moyenne de 20,6 salariées par maison (médiane : 19). Les maisons situées dans les régions éloignées ont déclaré en moyenne moins de salariées que celles des grands centres urbains (moyenne de 4,66 salariées en moins).

Comme l'indique la [figure 5](#), un peu **moins de la moitié** des salariées des maisons d'hébergement travaille à **temps plein**⁵. Par ailleurs, une **proportion presque équivalente** de salariées travaille à **temps partiel ou sur appel**.

Une **moyenne de 4,15 salariées** par maison a été engagée entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 (variation d'environ 20%), ce qui témoigne d'un taux de roulement assez important ou d'une augmentation considérable du nombre de postes durant cette période.

Une grande majorité (83,52%) des salariées détiennent au minimum un diplôme d'études collégiales et les salariées ne détenant aucun diplôme sont très peu nombreuses (1,74%).

Figure 5 – Répartition des salariées dans les maisons d'hébergement en 2008-2009 (n=79)

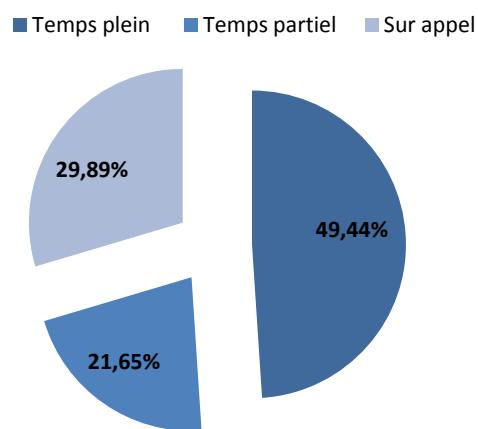
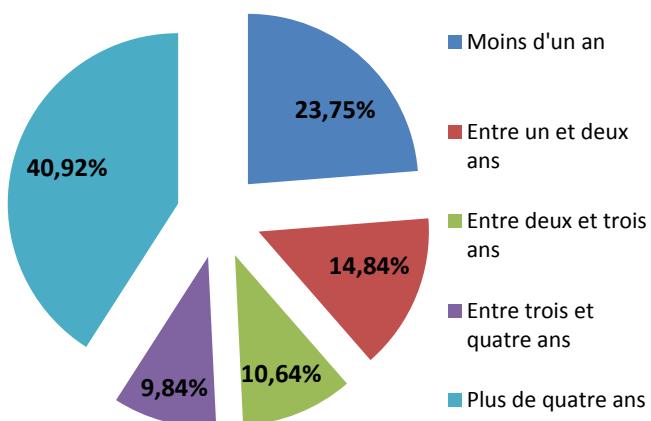


Figure 6 - Répartition du nombre de salariées selon leur ancienneté en 2007-2008* (n=78)



Comme le montre la [figure 6](#), parmi l'ensemble des salariées, **40,92% travaillent au sein de leur maison d'hébergement depuis plus de quatre ans**. Une proportion quasi-équivalente de salariées travaille au sein des maisons depuis moins de deux ans.

Selon les données de 80 maisons, **285 salariées ont quitté les maisons d'hébergement en 2008-2009**. Une proportion importante de ces départs a été attribuée à une **démission (35,80%)**, ou plus spécifiquement à **un départ pour un poste offrant de meilleures conditions de travail (33,33%)**.

* Cette question n'a été posée aux maisons que dans le questionnaire portant sur l'année financière 2007-2008.

⁵ Un temps plein est évalué en moyenne à 32,73 h par semaine, et varie entre 21 h et 40 h selon les maisons.

Les conditions de travail des salariées

Le taux horaire moyen des salariées, tous types confondus, se situe entre **16 \$ ou 17 \$ de l'heure en 2008-2009**. Des variations très importantes apparaissent selon les maisons, certaines offrant des salaires de 9 \$ ou de 11 \$ de l'heure à leurs intervenantes alors que d'autres maisons peuvent leur offrir pour une fonction similaire jusqu'à 25 \$ / h. À titre indicatif, 18 maisons offrent un salaire de moins de 15 \$ / h à leurs intervenantes régulières.

Par ailleurs, 84,8% des maisons offrent des assurances médicales et des assurances vie à leurs salariées, et 97,05% offrent des assurances invalidité (n=79). En revanche, seulement **une minorité de maisons (39,2%) souscrivent à un régime de retraite**.

Precision

Une travailleuse sociale ou une agente de relations humaines œuvrant dans un établissement public touchait en 2009 entre 20,92 \$ et 38,52 \$, une technicienne en assistance sociale entre 20,72 \$ et 29,00 \$, et une travailleuse du secteur communautaire entre 20,72 \$ et 29 \$ (MSSS, 2006). Toutefois, l'étude de Proulx et Boudreault (2009) montre que le salaire moyen rapporté par des groupes communautaires ne s'élève qu'à 15,72 \$.

Les ressources financières et les frais de fonctionnement

Les entrées de fonds des maisons d'hébergement proviennent du secteur public, du privé et de l'autofinancement. Les montants provenant du secteur public incluent les subventions récurrentes versées par les agences régionales de la santé et des services sociaux, mais aussi des subventions non-récurrentes obtenues par certains organismes dans le cadre de projets ponctuels.

Une proportion importante du financement des maisons provient du secteur public. En effet, **pour 75,02% des maisons, le financement public représente plus de 90% de leurs revenus**. Seulement 3% des maisons tirent moins de 75% de leur financement du secteur public. **En moyenne, 93% du financement des maisons provient du secteur public.**

Par ailleurs, l'ensemble des **frais de fonctionnement** d'une maison s'élève à près de **575 000 \$ en moyenne** par maison, ils incluent les frais de logement, d'hébergement et d'équipement, de même que la masse salariale.

Pour résumer le profil des maisons d'hébergement...

À la lumière des résultats présentés dans cette section, **le fonctionnement d'une maison d'hébergement type :**

- ✓ Compte une moyenne de 20,6 salariées par maison; la moitié travaille à temps plein, et la majorité détient un diplôme d'études collégiales;
- ✓ Est financée à 93% par des fonds publics;
- ✓ Dispense ses services surtout en français, mais aussi en anglais dans la plupart des cas;
- ✓ Offre en moyenne 12 services, dont les cinq élémentaires sont : l'écoute téléphonique, les services d'accueil et de référence, le support et l'accompagnement et l'intervention individuelle en interne;
- ✓ Consacre entre 150 h et 350 h à l'intervention en interne et 30 h à 80 h pour l'intervention en externe;
- ✓ Offre un hébergement d'une durée de 0 à 3 mois;
- ✓ Effectue des activités de prévention et de sensibilisation principalement en milieu scolaire ou dans le cadre de tables de concertation;
- ✓ Participe à au moins une table de concertation, essentiellement dans le milieu des CLSC-CSSS, les milieux policier, judiciaire, scolaire ou autres.

PLAN D'ACTION ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ENTRE 2003 ET 2009

L'évolution du financement des maisons d'hébergement

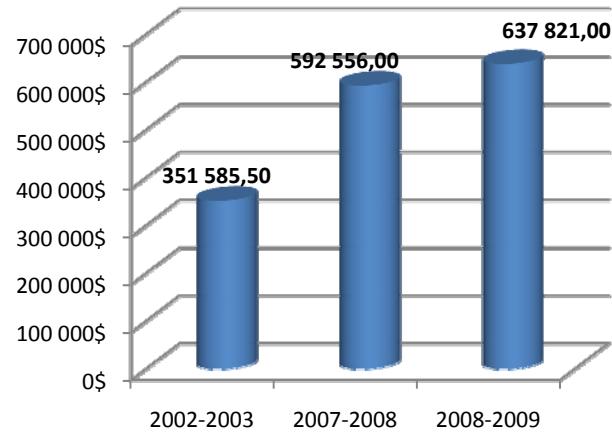
Les maisons d'hébergement obtiennent leur financement de trois sources : les fonds publics, les fonds privés et l'autofinancement.

Comme le montre la figure 7, à la suite du financement supplémentaire en lien avec le 2^e plan d'action en matière de violence conjugale, la **médiane des entrées de fonds du secteur public par maison** est passée de **351 585,50 \$** à **637 821,00 \$**, cela représente une augmentation de 286 235,50 \$.

Il apparaît que les maisons ont connu, en moyenne, **une augmentation de 92% des revenus issus des fonds publics** (médiane : 82%).

Cette augmentation du financement public a eu pour effet de réduire la proportion des revenus provenant du secteur privé et de l'autofinancement.

Figure 7 - Évolution en dollars des entrées de fond médianes du secteur public par maison entre 2003 et 2009 (n=74)



L'évolution des dépenses

Les frais de logement, d'hébergement et d'équipement, de même que la masse salariale des maisons, ont augmenté entre 2003 et 2009. Il apparaît d'ailleurs que l'augmentation des frais de fonctionnement est proportionnelle aux nouveaux crédits reçus. Ainsi, plus une maison a reçu une somme importante dans le cadre du plan d'action, plus elle a connu une hausse importante de masse salariale et de ses frais de logement, d'hébergement et d'équipement.

Le financement accordé dans le cadre du plan d'action

Pour 84% des maisons, les ajouts monétaires obtenus en vertu du plan d'action **représentent 69,7% (médiane) des fonds publics dont elles disposent**. Par ailleurs, il apparaît que plus la maison recevait déjà des montants importants de fonds publics en 2002-2003, moins le pourcentage d'augmentation en 2008-2009 est important.

Point de vue des répondantes

46,1% des répondantes considèrent que 12 mois auront été nécessaires pour que le financement supplémentaire exerce une influence concrète sur les services offerts. Pour les autres, des effets étaient observables moins d'un an après l'injection des nouveaux fonds.

82,7% des répondantes rapportent des effets positifs sur :

- La possibilité de faire des travaux de rénovation ou des réparations dans la maison (59,7%);
- L'amélioration du cadre et des conditions de vie (ex : achat de mobilier, de jeux et livres pour les enfants) (59,7%);
- La stabilité financière de la maison (43,6%);
- La disponibilité pour offrir des services plutôt que de devoir investir du temps et des ressources humaines dans des levées de fonds (ex : campagnes de financement) (27,5%);
- L'acquisition de nouveaux équipements de bureau (25,2%);
- L'augmentation du budget pour la nourriture (14,9%);
- La réduction ou suppression de la participation des femmes aux frais d'hébergement ou de transport (8%).

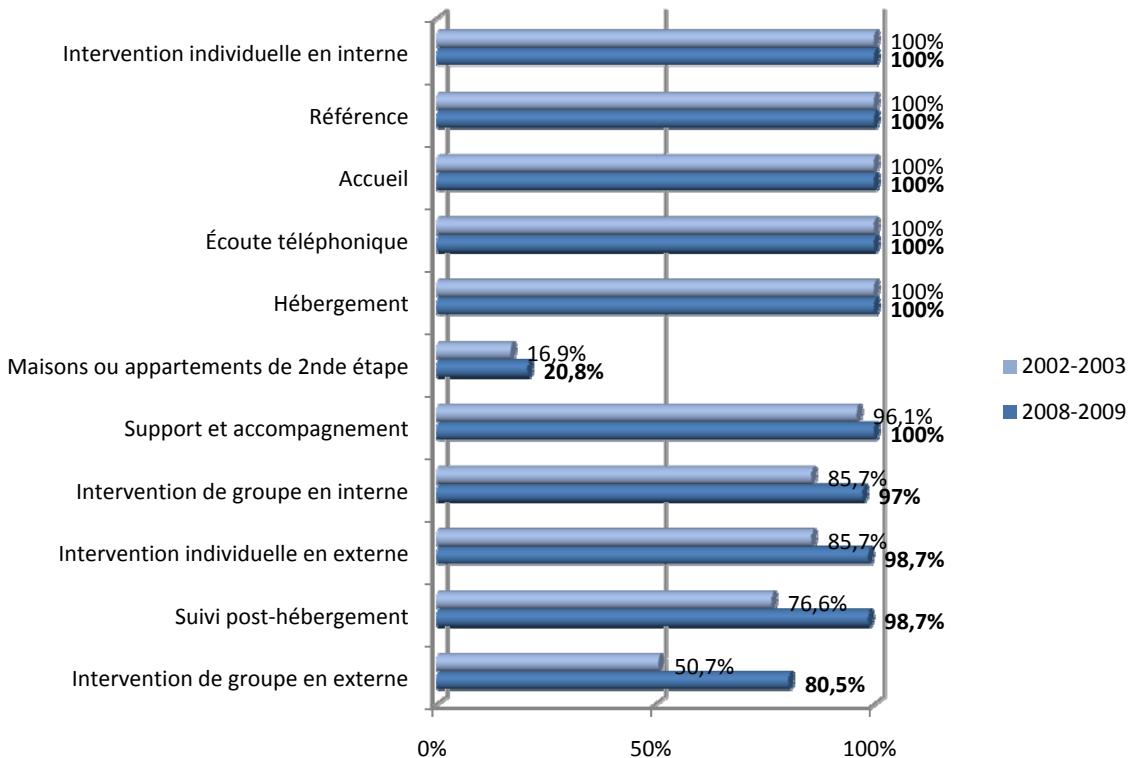
L'ÉVOLUTION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ENTRE 2003 ET 2009

L'évolution des services offerts aux femmes

Comme le montre la **figure 8**, les maisons d'hébergement de l'échantillon ont **harmonisé les services** qu'elles offrent aux femmes entre 2002-2003 et 2008-2009. Parmi les services qui ont connu des évolutions significatives, notons **l'intervention de groupe en externe, le suivi post-hébergement, l'intervention individuelle en externe**. Les maisons ou appartements de 2^e étape demeurent plus rares et ont peu évolué entre les deux années.

Une majorité de maisons (58,5%) ont augmenté leur nombre de services. Les maisons qui en offraient déjà beaucoup en 2002-2003 en ont peu ou pas ajouté en 2008-2009.

Figure 8 - Évolution des types de services offerts aux femmes par les maisons d'hébergement entre 2002-2003 et 2008-2009 (n=77)



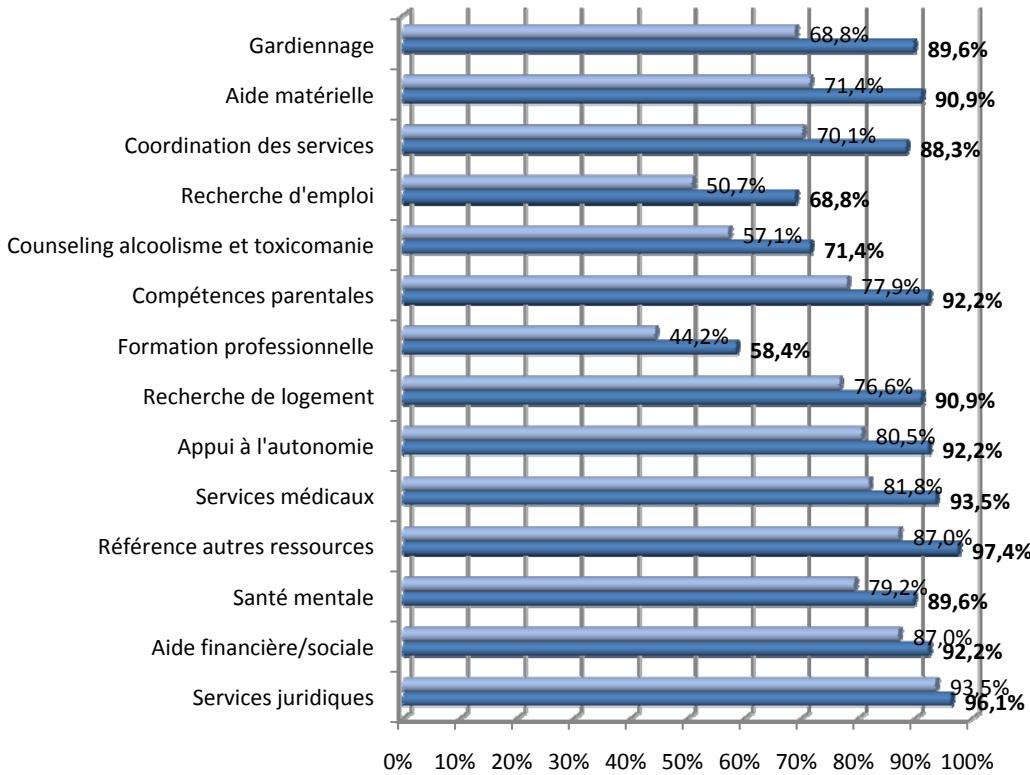
Constat

Le financement supplémentaire aura permis aux maisons d'offrir la **même gamme de services, qu'elles soient situées en zone rurale ou urbaine**. Cela constitue un des effets majeurs de ce financement et rend compte de la pertinence de la méthode de répartition financière privilégiée, c'est à dire basée sur une estimation d'un budget plancher par maison de 12 places.

Le financement supplémentaire aura également permis le **développement et l'harmonisation des services externes et post-hébergement**. Cela rejoint la volonté du gouvernement du Québec (1995) qui souhaite rendre plus accessibles les services visant à répondre aux besoins des victimes dont la situation ne requiert pas d'hébergement, y compris au sein des maisons d'aide et d'hébergement.

Comme l'illustre la figure 9, le nombre de maisons offrant la plupart des types de soutien et d'accompagnement a également augmenté. Le **type de soutien le plus fréquemment ajouté est le gardiennage/répit pour les mères**. L'aide matérielle, la coordination de services et l'aide à la recherche d'emploi viennent ensuite. Les maisons ont ajouté en moyenne trois types de soutien et d'accompagnement entre les deux périodes.

Figure 9 - Évolution du nombre de maisons offrant du soutien et de l'accompagnement entre 2002-2003 et 2008-2009 (n=77)



Constat

Les services offerts par les maisons d'hébergement rejoignent la diversité des besoins des femmes (ex : logement, professionnel, médical, judiciaire, réponse aux besoins des enfants etc.), auxquels il est nécessaire de répondre pour limiter les risques de revictimisation des femmes, tel que le montre l'étude Postmus et Hahn (2007).

Point de vue des répondantes

- 95,5% des répondantes rapportent divers effets positifs, notamment :
- La consolidation et le développement des services externes (85,5%);
 - La disponibilité des intervenantes pour des interventions plus fréquentes, personnalisées, mieux adaptées aux réalités des femmes (62%);
 - La consolidation des plans et outils d'intervention (48,2%);
 - Le développement de nouveaux services ou nouvelles activités (33,3%);
 - Les échanges informels (ex : temps de qualité pour la vie de groupe) (13%);
 - Des possibilités d'accompagnement plus grandes, notamment pour les femmes vivant des réalités particulières (36,7%).

Évolution du nombre d'heures / semaine en présence et en intervention auprès des femmes

Le **nombre médian d'heures d'intervention auprès des femmes hébergées** est passé de **205 h à 248 h / semaine**, ce qui représente une **augmentation de 21%**.

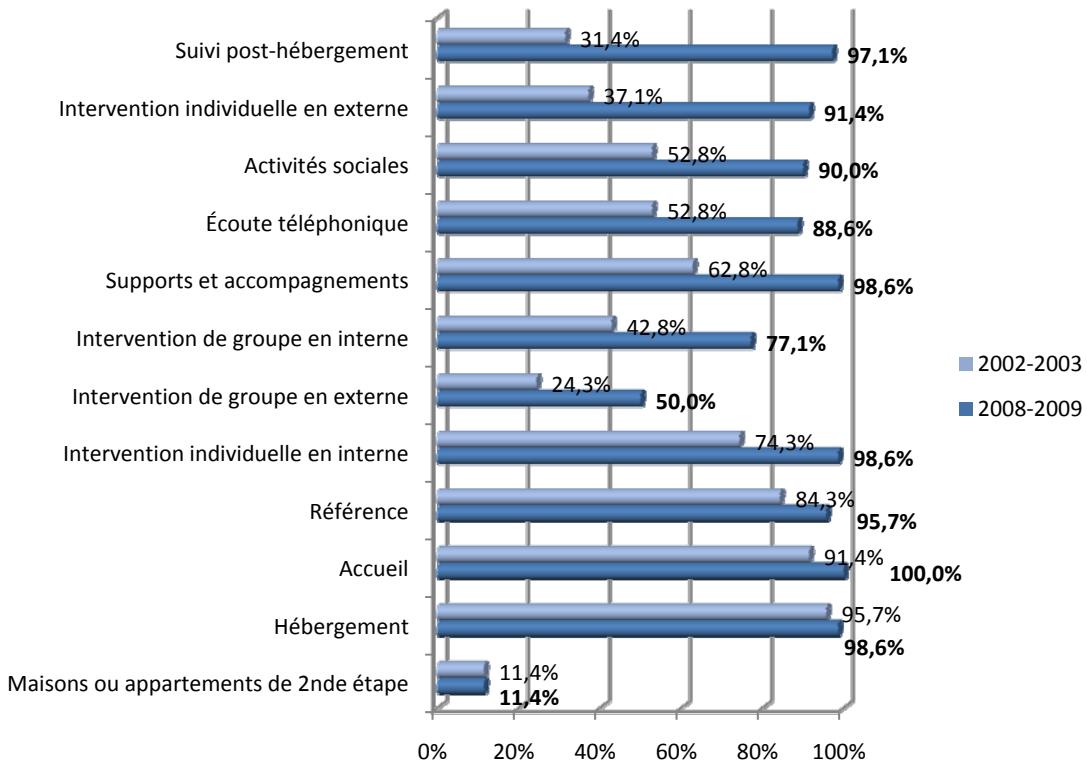
Le **nombre d'heures consacrées aux services externes** est passé de **21 h à 38,5 h / semaine**, ce qui représente une **augmentation substantielle de 83,3%**.

L'évolution des services offerts aux enfants et aux adolescents-es

En 2008-2009, 92,1% des maisons de l'échantillon offrent des services aux enfants et aux adolescents-es, alors que cette proportion était de 64,5% en 2002-2003 (39 maisons de plus).

La figure 10 résume les résultats relatifs à l'évolution des services destinés aux enfants et aux adolescents-es. Nous observons des augmentations considérables pour pratiquement tous les services, mais **les améliorations les plus marquées concernent le suivi post-hébergement (+ 65,7%) et l'intervention individuelle en externe (+ 54,3%)**. Les maisons et appartements de 2^e étape n'ont pas connu d'évolution et ce service demeure celui le plus rarement offert par les maisons. Une grande majorité des maisons (72,8%) ont ajouté des services entre les deux périodes.

Figure 10 - Évolution du nombre de maisons offrant des services aux enfants et aux adolescents-es entre 2002-2003 et 2008-2009 (n=70)



Constats

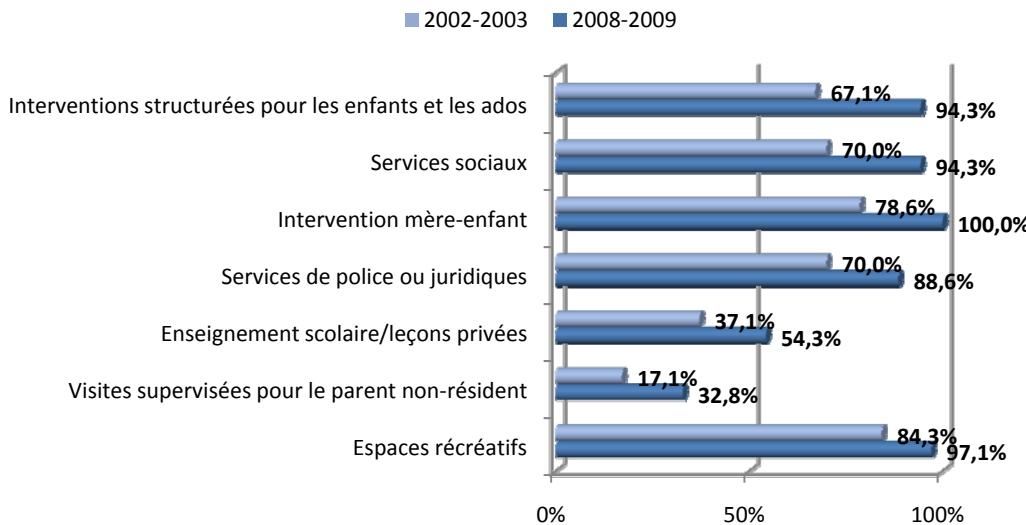
On note que, tout comme pour les services destinés aux femmes, **les services destinés aux enfants et aux adolescents-es ont été harmonisés pour la majorité des maisons du Québec**; ce qui représentait d'ailleurs l'un des objectifs spécifiques du plan d'action.

On constate par ailleurs une cohérence dans l'offre de services qui dépasse de façon importante l'offre de services des autres maisons d'hébergement incluses dans l'étude canadienne sur les refuges pour femmes violentées au Canada (Statistiques Canada, 2006).

Enfin, il apparaît que **ce sont les services externes et de post-hébergement qui ont particulièrement été développés**.

Tous les types de soutien et d'accompagnement ont également connu des augmentations. Comme le montre la [figure 11](#), les améliorations les plus marquées concernent **les interventions structurées pour les enfants et adolescents-es victimes de violence conjugale (+27,2%)**, le soutien dans l'accès aux services sociaux (+24,3%) et **les interventions mère-enfant (+21,4%)**.

Figure 11 - Évolution du nombre de maisons offrant du soutien et de l'accompagnement aux enfants et aux adolescents-es entre 2002-2003 et 2008-2009 (n=70)



Évolution du nombre d'heures / semaine en présence et en intervention auprès des enfants et des adolescents-es

- Le nombre d'heures médian consacré à l'intervention jeunesse **a doublé**, passant de **25 h / semaine en 2003 à 53 h / semaine en 2009**

Constat

On constate qu'un **accent a été mis sur les interventions mère-enfant**. De telles interventions paraissent nécessaires puisque comme le rapportent plusieurs études (Mabango, 2002; English, Marshall et Stewart, 2003; Jarvis et al., 2003), l'état de santé de la mère victime de violence peut exercer une influence sur les problèmes de santé et de comportement de l'enfant, diminuer la qualité de la relation entretenue, ainsi que du soutien apporté par la mère à l'enfant.

Point de vue des répondantes

87,3% des répondantes rapportent des effets positifs, notamment sur :

- L'augmentation des heures d'intervention qui permet des rencontres plus fréquentes et une meilleure planification (62%);
- Le recrutement d'intervenantes jeunesse à temps plein ou à temps partiel (60,9%);
- Le développement ou l'amélioration des activités, programmes, outils ou ateliers d'intervention (48,2%);
- L'augmentation des interventions avec les mères (37,9%);
- Une plus grande possibilité de soutien et d'accompagnement (36,7%);
- L'augmentation du temps consacré à l'intervention (33,3%);
- Le développement des services externes (11,4%) et post-hébergement (16%).

L'évolution de la disponibilité des services

Lits subventionnés

- Le nombre de lits subventionnés par maison est passé de 11,88 à 12,47, il n'a donc connu qu'une augmentation de 5%;
- **76,7% des maisons n'ont pas ajouté de lits.**

Demandes d'aide

- **Le nombre médian de demandes d'hébergement a diminué**, passant de 205 à 159. Cette baisse concerne 62,3% de l'échantillon;
- **Le nombre médian de demandes refusées est demeuré à peu près stable**, passant de 47 à 49.

Femmes et enfants aidés

- **La diminution du nombre de demandes d'hébergement est associée à une baisse du nombre de femmes hébergées**, puisque ce dernier est passé de 84 à 70; 56,1% des maisons ont indiqué que le nombre de femmes hébergées était en diminution dans leur maison;
- Il est de plus en plus fréquent que les maisons hébergent une femme ou une famille pour plus de 3 mois (+ 14,3% des maisons). De plus, **on constate une hausse médiane de la durée d'hébergement d'environ 4 jours par maison**;
- **Le nombre d'enfants et d'adolescents-es hébergés a également diminué**, passant d'une moyenne de 68 à 58. Cette diminution s'observe dans les maisons n'accueillant que des femmes victimes de violence conjugale et dans les maisons de 12 lits et plus;
- Le nombre médian de femmes ayant bénéficié de services externes a augmenté, passant de 105 à 247.

Taux d'occupation

- Le taux d'occupation moyen des maisons a baissé, passant de 86% à 78%. Cette baisse concerne particulièrement les maisons situées dans les villes et périphéries, passant de 87,9% à 77,94%.

Point de vue des répondantes

54% des répondantes rapportent des effets positifs :

- L'augmentation des demandes de services externes (35,6%);
- L'allongement de la durée de l'hébergement (19,5%);
- L'ajout de lits subventionnés supplémentaires (16%);
- L'augmentation des demandes de services en interne et en externe (8%);
- La réduction du nombre de refus (5,7%).

Constat

Les services externes se sont développés au moment même où le taux d'occupation des maisons semble avoir diminué, ce qui laisse penser que les services externes ont surtout été privilégiés par les femmes au détriment de l'hébergement au cours de la période étudiée.

L'évolution de l'accessibilité des services

Services 24 h / 24

- Le nombre de maisons offrant des services 24 h / 24 a peu évolué. Il s'agit de services qui étaient offerts par la plupart des maisons avant l'injection de nouveaux fonds.

Langues

- Le nombre de maisons offrant des services en espagnol a considérablement augmenté**, passant de 11 maisons (17,7%) à 21 maisons (33,9%);
- Le nombre de maisons offrant des services en anglais a connu une augmentation de 11,3%.

Couverture du territoire

- Sur 79 maisons, 23 (29,1%) possèdent des points de services en 2007-2008, alors qu'elles n'étaient que 8 (10.3%) en 2002-2003; cela représente une augmentation de 18,8%;
- En 2008-2009, 13 maisons (16,45%) ont ouvert d'autres points de service, et pour 8 d'entre elles, il s'agit de leur premier point de service;
- 64,5% des maisons offrent des services près du domicile des femmes en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 27,4% par rapport à 2002-2003.

Adaptation physique des services

- La proportion de maisons dont l'entrée est accessible aux fauteuils roulants a augmenté, passant de 45,2% à 53,2%;
- La proportion de maisons ayant des chambres accessibles aux fauteuils roulants est passée de 29,0% à 37,1%;
- La proportion de maisons qui a déclaré avoir accueilli des femmes malvoyantes ou aveugles est demeurée sensiblement la même, passant de 45,2% à 48,4%;
- La proportion de maisons qui a déclaré avoir accueilli des femmes malentendantes ou sourdes est passée de 59,7% à 66,1%.

Constat

Le plan de développement élaboré par la Fédération et le Regroupement (2004) aura eu les effets escomptés, puisque l'on observe une étendue de l'accessibilité des services par le développement de points de service, du transport et de la mobilité des intervenantes.

Point de vue des répondantes

Plus des deux tiers des répondantes (64,3%) constatent des effets positifs sur :

- L'accessibilité géographique (44,8%);
 - Développement du transport;
 - Développement des services en région rurale et ouverture de points de service.
- L'adaptation des services auprès des femmes vivant des réalités particulières (34,4%);
 - Accueil des femmes vivant des réalités particulières;
 - Adaptation physique (ex : rampes d'accès, plate-forme élévatrice);
 - Formations diversifiées permettant de développer l'expertise nécessaire;
 - Embauche d'intervenantes bilingues ou multilingues et d'interprètes.

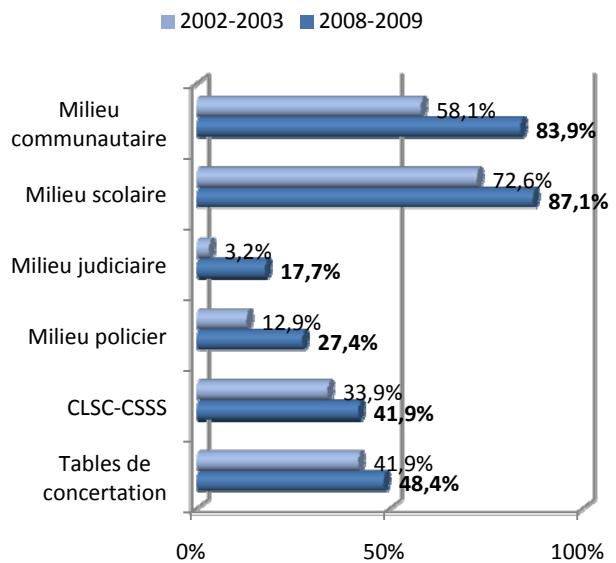
L'évolution des autres activités offertes

Nous observons, à partir de la figure 12, des **hausses significatives** de la proportion de maisons offrant des activités de prévention et de sensibilisation **dans tous les secteurs, à l'exception des CSSS et des tables de concertation.**

L'évolution la plus importante se situe du côté des activités de prévention et de sensibilisation qui se tiennent **en milieu communautaire (+25,8%).**

Par ailleurs, dans le cadre des activités de collaboration et de concertation, le nombre de maisons ayant participé à des tables de concertation a évolué quelque peu entre les deux périodes, passant de 91,0% à 94% (n=67).

Figure 12 - Évolution de la proportion de maisons ayant tenu des activités de prévention et de sensibilisation entre 2002-2003 et 2008-2009 (n=62)



Point de vue des répondantes

Les effets positifs ont été soulignés par **71,2% des répondantes**, notamment :

- o La possibilité d'offrir plus d'activités de prévention et de sensibilisation (33,3%);
- o La stabilité et la régularité des activités du fait d'une plus grande disponibilité des intervenantes (26,4%);
- o Une plus grande visibilité des maisons (26,4%);
- o L'amélioration ou le développement d'outils et d'activités (22,9%);
- o La possibilité d'offrir des activités de prévention et de sensibilisation diversifiées (19,5%);
- o L'ouverture d'un poste à temps partiel ou temps plein pour ce mandat (18,3%).

Tout comme pour les activités de prévention et de sensibilisation, **les répondantes seront 71,2% à noter des effets positifs sur la collaboration et la concertation :**

- o Plus de participation et d'implication dans des activités, notamment dans la sensibilisation des partenaires du milieu; l'augmentation des références et des demandes d'aide ou de renseignement de la part du milieu; le partage des connaissances et l'arrimage ou la continuité des services entre les ressources (40%);
- o L'ajout de personnel ou doublage des quarts de travail pour une plus grande disponibilité (35,6%);
- o Le développement de nouvelles activités ou de nouvelles ententes (24,1%).

Constat

On note des difficultés ou des limites de la collaboration avec les CLSC-CSSS, laquelle s'est peu développée avec les années, contrairement aux autres secteurs. Pourtant, la collaboration, voire l'intégration des services du milieu est nécessaire, notamment dans le cas des problématiques multiples de plus en plus fréquentes au sein des maisons (Rogers *et al.*, 2003; Humphreys *et al.*, 2005; Greaves *et al.*, 2002; Salomon *et al.*, 2002).

L'évolution de la formation

En 2008-2009, les maisons investissent environ **4725 \$ de plus** (médiane) dans la formation de leur personnel, par rapport à la période 2002-2003. Seulement 12,1% des maisons n'ont pas connu de hausses de leurs dépenses liées à formation formelle.

Ainsi, le **nombre médian de formations offertes est passé de 8 à 14 par maison**. Au total, 46 maisons offrent plus de formations. Quant au **nombre médian de salariées ayant reçu de la formation, il a augmenté de 3,5**.

Par ailleurs, comme l'indique la figure 13, la comparaison des données pour l'année 2002-2003 et l'année 2007-2008* permet d'observer **des hausses de plus de 30% du nombre de maisons offrant des séminaires, des colloques, des forums et de la supervision**.

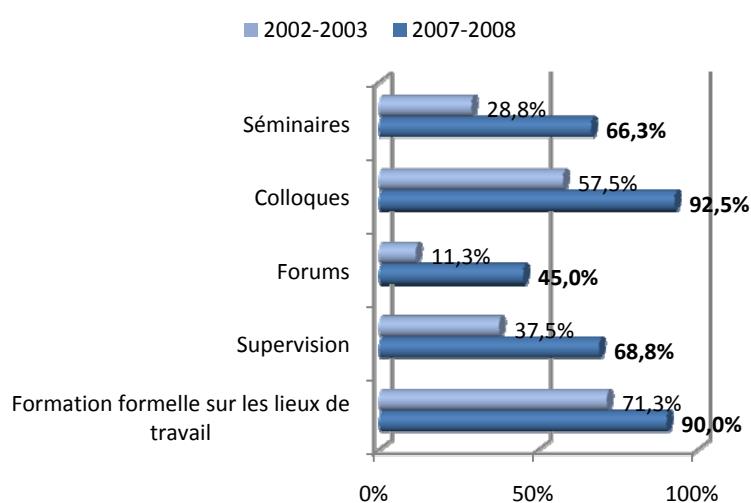
* Le questionnaire de 2008-2009 ne comprenait pas de questions sur les types de formations offertes.

Point de vue des répondantes

Les effets positifs ont été perçus par **85% des répondantes**, notamment :

- Un accroissement des formations offertes aux intervenantes (66,6%);
- La diversification des formations offertes (40,2%);
- Un accroissement de la supervision clinique (35,6%);
- Une meilleure expertise en violence conjugale et pour la gestion des problématiques multiples (32,1%);
- Le budget nécessaire pour former les intervenantes (16%).

Figure 13 - Évolution des types de formations privilégiées par les maisons (n=80)



Constat

Depuis la politique d'intervention en matière de violence conjugale de 1995, la nécessaire adaptation des services aux réalités particulières a été mise de l'avant, et comme le souligne le gouvernement dans sa politique, cela passe notamment par la formation et le développement de l'expertise des intervenants et des intervenantes (Gouvernement du Québec, 1995, p. 46). Les résultats présentés ici montrent les plus grandes possibilités de formation au sein des maisons, et ceci s'est révélé particulièrement bénéfique pour aller chercher l'expertise nécessaire pour l'intervention auprès des femmes, des enfants et des adolescents-es, mais aussi, pour la gestion des problématiques multiples vécues par les femmes.

L'évolution des ressources humaines

L'évolution du profil des salariées

Entre 2002-2003 et 2008-2009, le **nombre médian de salariées par maison est passé de 15 à 19**.

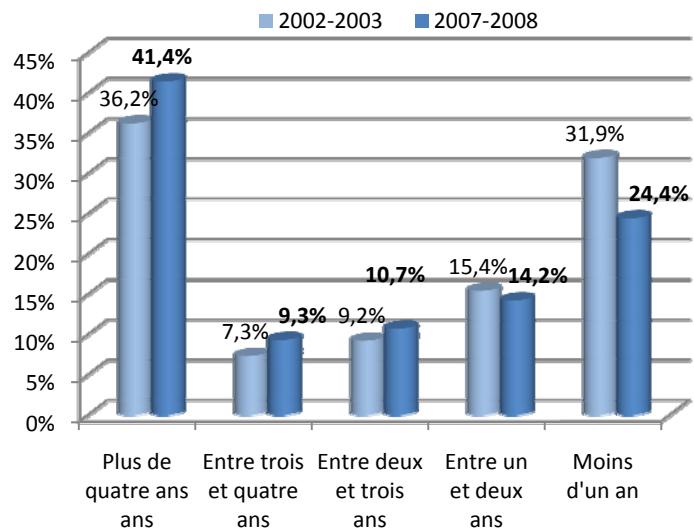
Le **nombre médian de salariées à temps plein a connu une augmentation, passant de 7 à 10 environ** par maison. Le **nombre moyen de salariées à temps partiel est passé de 3,6 à 4,6** entre les deux temps de mesure, alors que le **nombre de salariées sur appel est passé de 4,4 à 5,7**.

La proportion de salariées ayant obtenu un diplôme universitaire de 1^{er} cycle et un diplôme collégial par rapport au nombre total de salariées de l'échantillon a augmenté respectivement de 4,2% et de 4,5%.

La figure 14 fait apparaître que la proportion de salariées travaillant au sein des maisons d'hébergement depuis deux à quatre ans a augmenté entre 2002-2003 et 2007-2008*. Par ailleurs, le **nombre de salariées ayant moins d'un an d'ancienneté a diminué de 7,5%**, tandis que le nombre de salariées ayant plus de quatre ans d'ancienneté a augmenté de 5,2%.

La proportion de départs pour cause d'épuisement professionnel a diminué de 6,4% entre 2002-2003 et 2008-2009. Par ailleurs, le **nombre de départs identifiés pour un poste offrant de meilleures conditions de travail a augmenté entre 2002-2003 et 2008-2009, passant de 33,6% des départs à 38,5%**. On observe aussi que le **nombre moyen d'absences pour cause de retrait préventif, de maternité ou de congé parental a augmenté entre les périodes (0,8 vs 1,4)**.

Figure 14 - Évolution de l'ancienneté du personnel des maisons d'hébergement entre 2002-2003 et 2007-2008 (n=77)



Point de vue des répondantes

91,9% des répondantes ont rapporté des commentaires positifs, notamment :

- La possibilité de recruter du personnel supplémentaire (91,9%);
- L'amélioration des conditions de travail (69,9%);
 - Amélioration du climat de travail (motivation, soutien, et échanges dans l'équipe);
 - Amélioration dans l'organisation et la répartition des tâches;
- L'amélioration des conditions salariales (62%);
- Rattrapage salarial;
- Possibilité d'offrir des avantages sociaux (fonds de pension, REER collectif, assurance collective);
- La rétention et la stabilité du personnel (48,2%);
- Le recrutement de salariées qualifiées (28,7%).

Toutefois, **33,3% des répondantes** ont également évoqué quelques limites :

- L'exercice d'équité salariale a été difficile et laisse planer quelques inquiétudes (17,2%);
- Les salaires demeurent peu concurrentiels par rapport à ceux du réseau des services de santé et sociaux (17,2%);
- Le recrutement demeure un défi (8%).

* En 2008-2009, nous n'avons pas inclus de questions relatives à l'ancienneté des salariées des maisons. L'évolution de l'ancienneté est donc mesurée en utilisant les données pour les périodes 2002-2003 et 2007-2008.

L'évolution des conditions de travail des salariées

La figure 15 fournit des indications quant à l'évolution des salaires horaires moyens à l'embauche.

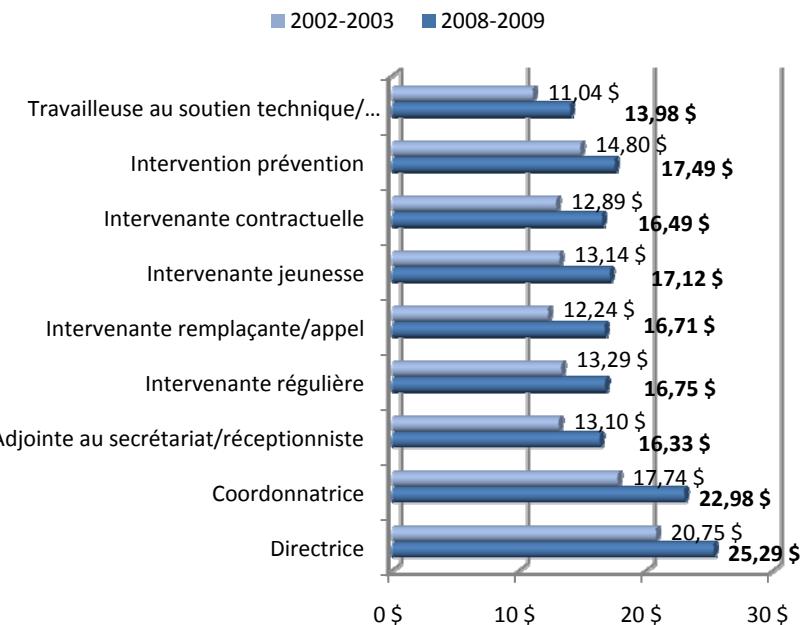
On observe que le taux horaire de toutes les catégories de postes a connu une hausse entre 2002-2003 et 2008-2009. **La moyenne d'augmentation des salaires est de 28% pour les six années à l'étude, soit 4,66% par année.**

Précisions

Au Québec, durant la même période, **le salaire minimum a connu une augmentation de 24,28%** (ou 4,04% par année); une augmentation d'ailleurs plus importante qu'à d'autres périodes.

52,9% des maisons ont connu une telle progression des salaires.

Figure 15 - Évolution des salaires horaires moyens à l'embauche entre 2002-2003 et 2008-2009



Une minorité de maisons (39,2%) souscrivent à des régimes de retraite en 2008-2009. Parmi celles-ci, **75% considèrent que leur adhésion à un régime de retraite est tout à fait liée au financement supplémentaire reçu**, et 22,9% considèrent qu'elle est liée seulement en partie à ce financement supplémentaire. Selon une majorité de répondantes, le financement supplémentaire n'a pas eu par ailleurs d'effets sur l'adhésion des salariées à des assurances collectives, ce qui semble normal considérant que la plupart des 68 maisons qui offrent de telles assurances y souscrivaient déjà avant l'injection de fonds.

Constat

Bien que les maisons soient en mesure de recruter du personnel plus qualifié et d'offrir de meilleures conditions salariales (en vertu d'un exercice d'équité salariale mis en place), **la capacité de retenir le personnel qualifié et formé constitue toujours une préoccupation de la plupart des répondantes**.

Il apparaît que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux offrent des conditions salariales concurrentielles par rapport à celles des maisons d'hébergement, ce qui pousse les intervenantes qualifiées à se diriger vers ce réseau (voir *Précisions* p. 15).

Si l'exercice d'équité salariale a été possible grâce au financement supplémentaire du plan d'action, **il suppose que la stabilité du financement sera nécessaire dans les années à venir pour le maintenir**.

Appréciation des effets du plan d'action : synthèse de l'opinion des répondantes

La 5^e section du questionnaire consistait à synthétiser l'opinion des répondantes sur les effets du financement supplémentaire lié aux deuxième plan d'action en les invitant à évaluer, à partir d'une échelle, 55 énoncés portant sur les divers thèmes abordés dans le reste du questionnaire.

Les cinq énoncés pour lesquels le plus d'effets ont été observés :

- La réponse aux besoins des femmes;
- L'intervention auprès des enfants et des adolescents-es;
- La formation des intervenantes;
- L'amélioration des salaires;
- La disponibilité des intervenantes pour les interventions en général.

Les cinq énoncés pour lesquels le moins d'effets ont été observés :

- La capacité d'hébergement;
- Les aménagements physiques et les services pour les femmes ayant des limitations fonctionnelles;
- Le nombre de refus d'hébergement;
- La participation de bénévoles;
- Le partenariat dans des activités de recherche.

Les énoncés sur lesquels les répondantes sont plus divisées (écart-type > 1) :

- L'amélioration de la sécurité de la maison;
- L'amélioration des services de transport;
- Les aménagements physiques pour les enfants;
- Les rénovations;
- La disponibilité des intervenantes pour la ligne téléphonique d'urgence.

Precisions

Un score total pour chaque maison a été calculé avec un sous ensemble des énoncés du tableau (ceux ayant été évalués par l'ensemble des répondantes), de manière à donner l'appréciation générale des effets.

Il apparaît alors que le score moyen des maisons situées dans la région de Montréal est de 59,18, tandis que celui des autres maisons est de 77,01, indiquant que **les maisons de Montréal ont perçu moins d'effets positifs du financement supplémentaire que les autres maisons du Québec.**

LES PISTES D'ACTION PRIORITAIRES POUR L'AVENIR DES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Cette section présente le point de vue des personnes œuvrant en maison d'hébergement sur les besoins et les recommandations prioritaires pour les prochaines années. Ces besoins et recommandations ont été recueillis lors de quatre groupes de discussion qui se sont tenus en mai 2009 à Montréal et à Québec et qui regroupaient des représentantes des maisons d'hébergement ayant répondu au questionnaire portant sur les années 2002-2003/2007-2008.

Les principaux besoins identifiés par les représentantes ont été reformulés et présentés sous la forme de 23 énoncés afin de constituer un questionnaire d'opinion. L'ensemble de l'échantillon des maisons d'hébergement a ainsi eu la possibilité de donner son degré d'accord avec les énoncés à partir d'une échelle. Les besoins et recommandations présentés ci-dessous sont ceux pour lesquels 75% des répondantes étaient « tout à fait en accord »⁶.

Les besoins prioritaires perçus par les répondantes :

- 1) Un **financement stable** aux maisons afin qu'elles puissent consolider les services (91,3%);
- 2) L'**accès à de la formation** pour les travailleuses (86,4%);
- 3) L'**accès à de la formation** pour les gestionnaires (79,7%);
- 4) Des **interventions et des suivis beaucoup plus personnalisés** pour les femmes vivant des problématiques multiples (79%);
- 5) L'**accès à des logements sécuritaires et plus salubres** pour les femmes (77,5%).

Les cinq principales recommandations pour le prochain plan d'action formulées par les répondantes:

- 1) La **poursuite de l'équité salariale ou l'amélioration des conditions de travail** en vue de favoriser la rétention du personnel (96,3%);
- 2) La **formation spécifique en violence conjugale à l'ensemble du réseau professionnel** en contact avec les femmes victimes de violence conjugale (84%);
- 3) La **recherche de cohérence au niveau de la justice, entre le civil et le criminel** (82,7%);
- 4) Le **développement de ressources de logement social** avec du support communautaire (81,5%);
- 5) La **prise en compte de la diversité des femmes victimes de violence conjugale**, telles que les femmes immigrantes, âgées, toxicomanes ou autochtones (78,8%).

⁶ Le lecteur trouvera dans le rapport original l'ensemble des besoins et des recommandations exprimés par les répondantes, ainsi que des extraits de discussion qui s'y réfèrent.

LE PROFIL DES ORGANISMES POUR CONJOINTS AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS EN 2007-2008

Précisions

Les données quantitatives concernant les organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire. L'instrument a été conçu en collaboration avec les représentants du milieu, notamment avec l'Association provinciale à cœur d'homme et les directeurs de quelques organismes. L'exercice de construction du questionnaire a fait ressortir sans équivoque leur désir de contribuer à l'atteinte des objectifs de la recherche. Cependant, il a aussi mis en évidence des limites dans le système de collecte ou d'archivage des données des organismes (par manque des ressources humaines nécessaires, d'organisation ou d'équipement) ou l'uniformité des données colligées par les organismes. Ces limites ont parfois miné la capacité des chercheurs-es à établir un portrait fidèle des services qui sont rendus et des populations qui sont desservies.

La répartition géographique des organismes

Le Québec compte **33 organismes** pour conjoints ayant des comportements violents en 2007-2008. Comme l'indique le **tableau 2**, il y a au moins un organisme par région. Les régions où on trouve **le plus grand nombre d'organismes** sont **Montréal, Montérégie et Chaudière-Appalaches**.

Toutefois, le nombre d'organismes par région **n'est pas proportionnel à la population du territoire**. On compte en effet un organisme pour 248 821 hommes de 15 ans et plus à Montréal, alors qu'on en compte un pour 100 000 à 136 000 hommes dans six régions, dont certaines étant plus éloignées et moins populeuses.

Tableau 2 – Répartition géographique des maisons d'hébergement et indice populationnel (n=103)

| Régions | Nombre de maisons | Population d'hommes de 15 ans et plus par région | Population d'hommes de 15 ans et plus par organisme |
|-------------------------------|-------------------|--|---|
| Montréal | 3 | 746 465 | 248 821 |
| Montérégie | 6 | 542 210 | 90 368 |
| Capitale-Nationale | 2 | 270 925 | 135 462 |
| Laurentides | 2 | 204 620 | 102 310 |
| Lanaudière | 1 | 172 955 | 172 955 |
| Chaudière-Appalaches | 3 | 162 070 | 54 023 |
| Laval | 1 | 145 890 | 145 890 |
| Outaouais | 2 | 136 090 | 68 045 |
| Estrie | 1 | 120 755 | 120 755 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 2 | 112 910 | 56 455 |
| Mauricie | 1 | 106 705 | 106 705 |
| Centre-du-Québec | 2 | 91 400 | 45 700 |
| Bas-Saint-Laurent | 2 | 83 310 | 41 655 |
| Abitibi-Témiscamingue | 1 | 58 670 | 58 670 |
| Côte-Nord | 2 | 39 810 | 19 905 |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | 1 | 39 350 | 39 350 |
| Nord-du-Québec | 1 | 14 345 | 14 345 |
| Total | 33 | | |

Institut de la statistique du Québec, Recensement 2006
(source : www.stat.gouv.qc.ca)

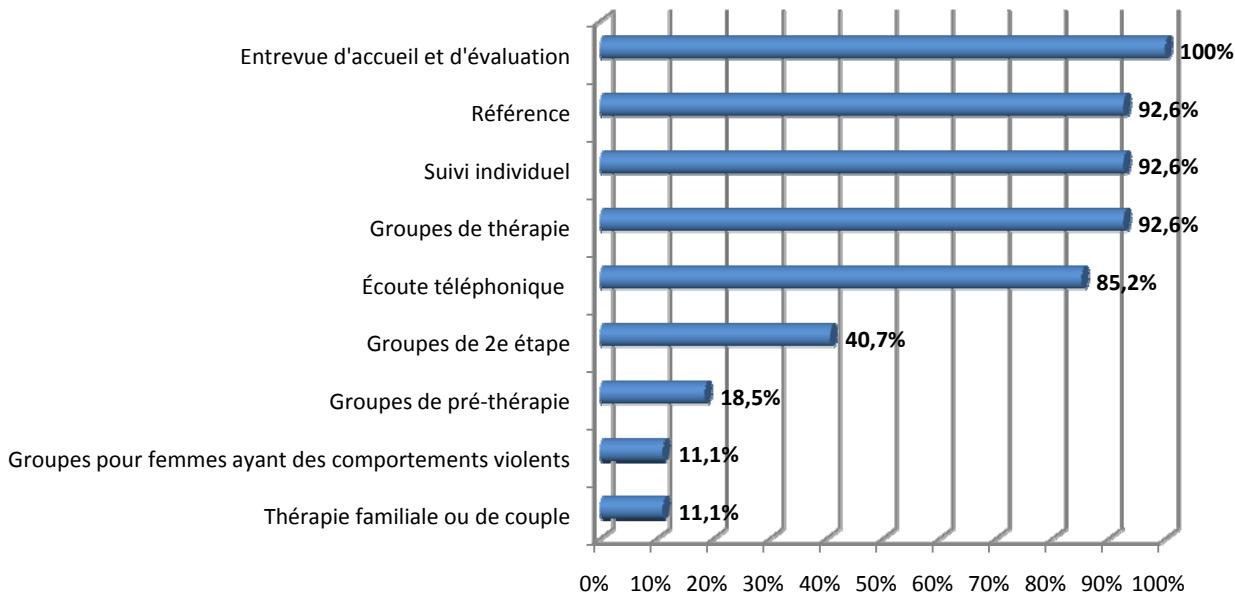
La nature des services offerts

Comme l'indique la [figure 16](#), les organismes offrent 9 types d'activités.

En 2007-2008, **l'entrevue d'accueil et d'évaluation est la seule activité offerte par tous les organismes de l'échantillon**. Trois activités sont toutefois offertes par la quasi-totalité des organismes : **les références, le suivi individuel, et les groupes de thérapie**.

Les activités comme les groupes de 2e étape, les groupes de pré-thérapie, les groupes pour femmes ayant des comportements violents et la thérapie familiale et de couple sont offertes par une minorité d'organismes.

Figure 16 - Nature des activités offertes par les organismes en 2007-2008 (n=27)



La majorité des organismes (74,1%) offre de 5 à 7 activités. Les organismes qui en offrent davantage ont la particularité d'avoir plus de 12 ans d'ancienneté, de bénéficier d'une équipe d'au moins 7 salariés-es et d'avoir ajouté 2,4 postes en moyenne entre 2002 et 2007. Par ailleurs, il apparaît que les organismes situés dans les régions plus éloignées offrent en moyenne 1,2 service de moins que ceux situés dans les grands centres urbains et leur périphérie.

Précisions

On distingue **trois types de groupes de thérapie** : les groupes de thérapie ouverts, semi-ouverts ou fermés selon qu'ils acceptent ou non de nouveaux membres. Les groupes de thérapie semi-ouverts sont plus fréquemment proposés puisque la moitié (55,5%) des organismes l'offre. Par contre, 37% des organismes proposent des groupes ouverts et une minorité (18,5%) proposent des groupes fermés.

La disponibilité des activités

Demandes d'aide

- Le nombre total de demandes s'élève à **8732 en 2007-2008**;
- Le nombre de demandes varie beaucoup selon les organismes, le **nombre médian s'élève à 175**;
- 60% des demandes** ont été faites par des **hommes ayant des comportements violents**, le tiers (31%) provient d'hommes en difficulté;
- 15 organismes (55,6%)** affirment avoir été en mesure de **répondre à toutes les demandes**.

Entrevues d'accueil

- La majorité des organismes (76%) propose deux ou trois entrevues d'accueil et d'évaluation par participant;
- Un nombre de **3986 entrevues** a été comptabilisé, la médiane est de **150 par organisme**;
- 53,8% des organismes ont été en mesure de proposer une entrevue d'accueil dans un délai d'une semaine après la demande d'aide;
- La majorité (79,4%) des organismes peut offrir du soutien durant la période d'attente.

Constats

Le nombre médian de demandes d'aide est de 175 demandes dans la présente étude, comparativement à 130 dans l'étude de Dalton (2007) et à 100 dans celle de Price et Rosenbaum (sous presse) portant sur 276 programmes américains.

Des observations similaires peuvent être faites concernant le nombre médian d'individus rencontrés annuellement en entrevue d'accueil et d'évaluation qui est de 150 dans la présente étude et respectivement de 110 et 95 dans les deux études américaines citées.

Precision

Il convient de noter que le **nombre d'interventions effectuées varie grandement d'un organisme à l'autre**. Les écarts-types sont très élevés. Dans ce contexte, les médIANES reflètent mieux la tendance centrale que les moyennes.

Groupes de thérapie

- Les organismes proposent **en général 20 rencontres de groupe dans un programme;**
- L'attente médiane entre la dernière entrevue d'accueil et la première séance de groupe est de **0 à 15 jours dans 70% des organismes.** Elle dépasse 15 jours dans 30% des organismes;
- Les organismes offrent en **moyenne 4 groupes par semaine;**
- Le nombre médian d'interventions de groupe par année s'élève à **133,50 par organisme;**
- **1641 nouveaux participants** ont intégré un groupe en 2007-2008, le nombre médian est de 50 par organisme;
- 32 participants en moyenne par organisme ont abandonné le programme.

Entrevues de suivi

- **2053 participants** ont bénéficié de suivi individuel, il s'agit en moyenne de **93,4 participants par organisme;**
- 176 entrevues (médiane) de suivi individuel ont été faites par chaque organisme durant l'année.

Constats

On peut faire l'hypothèse que le nombre d'individus admis en groupe au Québec était inférieur à celui des programmes américains. En effet, le **nombre médian de nouvelles admissions en groupe était de 50 par organisme dans le présent échantillon, comparativement à approximativement 110 pour Dalton et 95 pour Price et Rosenbaum.**

Cet écart pourrait s'expliquer de différentes façons. D'une part, les longues listes d'attente signalées dans quelques organismes québécois peuvent avoir retardé l'entrée en groupe de certains individus, qui n'auraient alors pas été enregistrés dans les données. Les listes d'attente peuvent aussi avoir entraîné plus de désistements, comme le suggèrent quelques répondants-es dans les données qualitatives.

Il est possible par ailleurs qu'un plus grand nombre d'individus aient bénéficié de services individuels dans cet échantillon que dans les organismes américains, réduisant ainsi la nécessité de les inscrire dans des groupes. Finalement, le nombre moins important d'hommes admis en groupe pourrait refléter le fait qu'en dépit de la hausse des demandes d'aide observée entre 2002-2003 et 2007-2008, les organismes n'ont pas développé ces activités avec autant d'énergie que les activités complémentaires.

L'accessibilité des activités

Aide aux hommes en crise

- Les organismes ont déclaré environ **30 h à 35 h de disponibilité** par semaine pour l'accueil, l'écoute téléphonique et les entrevues face à face avec des participants en situation de crise;
- **44% des organismes offraient d'autres activités pour aider les hommes en situation de crise ou d'urgence** (ex : entente de service avec un centre de crise, accompagnement avec suivi vers d'autres ressources);
- **Aucun organisme n'offrait de service d'écoute téléphonique 24 h / 24.**

Langues

- Tous les organismes offrent leurs services en français;
- Le quart des organismes (25,9%) les offrent aussi en anglais;
- Les services sont également accessibles en espagnol dans un organisme et deux organismes les offrent aussi dans d'autres langues; ces deux derniers organismes ont une entente de service avec l'organisme néo-canadien pour l'aide à la traduction.

Le profil de la clientèle

Tous les organismes ayant participé à l'enquête offrent des services aux hommes ayant des comportements violents (100%). Toutefois, d'autres types de populations peuvent être desservis.

Comme le montre la figure 17, un peu plus de la moitié des organismes de l'échantillon offre des activités aux hommes en difficulté. Par ailleurs, un peu moins de la moitié des organismes propose des activités pour les adolescents ayant des comportements violents.

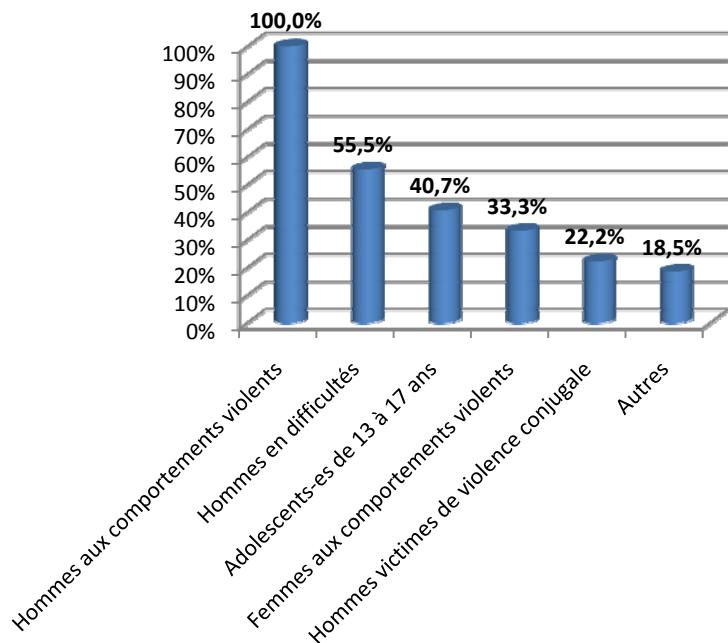
Quelques organismes ont indiqué offrir des activités à d'autres types de population, notamment : les femmes victimes de violence conjugale, les hommes suicidaires, les déviants sexuels, et les hommes en centre de détention.

Par ailleurs, il apparaît que la plupart des organismes offrant des activités aux hommes en difficulté n'offrent pas d'activités aux adolescents.

Les principales sources de référence des hommes demandant de l'aide auprès des organismes (n=15) sont : le réseau de la santé et des services sociaux (CSSS-CLSC, centres hospitaliers, services sociaux, centres jeunesse, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels) et le système judiciaire. Ces deux sources combinées procurent environ 75% des références.

Les données de 10 organismes suggèrent que la catégorie d'âge la plus représentée parmi les hommes faisant appel à leurs services est celle des hommes de 31 à 40 ans, avec un pourcentage de 32,6%. Les catégories des 18-30 ans et des 41-50 ans viennent ensuite, représentant respectivement 25,4% et 27,4% des participants. Les mêmes données suggèrent que la moitié des participants (50%) est en couple, alors que 26,2% sont célibataires et que 23,8% sont séparés. Par ailleurs, 50% des répondants ont déclaré que la présence d'hommes nés hors Québec dans leurs programmes était une réalité plus fréquente en 2007-2008 qu'en 2002-2003.

Figure 17 - Proportion des organismes offrant des activités en 2007-2008 selon le type de population (n=27)



Constats

- Bien que les conjoints aux comportements violents soient la cible d'intervention la plus importante pour les organismes, 40% de leur clientèle est composée d'hommes en difficulté. L'aide aux conjoints ayant des comportements violents s'insère ainsi dans une visée plus large qui cherche notamment à offrir des services psychosociaux mieux adaptés aux besoins des hommes en général comme le suggérait le Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes (Gouvernement du Québec, 2004a). Selon la documentation disponible, il s'agit d'une particularité des organismes québécois (Dankwort et Raush, 2000).

- Tout comme au Québec, les programmes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents ailleurs dans le monde exercent une partie de leurs activités auprès d'autres clientèles. Par exemple, 74% des programmes américains déclarent traiter aussi des femmes ayant des comportements violents, alors que 38% reçoivent des hommes victimes de violence conjugale (Price et Rosenbaum, sous presse). En Europe, ces proportions sont respectivement de 44% et 33% (WWP, 2008a).

Les activités offertes aux adolescents-es

Quatorze organismes (51,8%) offrent des activités spécifiques aux adolescents-es de 13 à 17 ans. Parmi ces organismes, cinq (36%) ont déclaré faire exclusivement de la prévention et de la sensibilisation; un autre (7%) propose un traitement à ceux qui ont un comportement violent; enfin, huit organismes (57,1%) font à la fois des activités de prévention et de traitement.

Les activités de prévention et de sensibilisation se déroulent généralement dans le milieu scolaire, dans les centres jeunesse, au sein même des locaux de l'organisme ou encore dans les locaux d'organismes partenaires⁷.

Elles peuvent notamment inclure des **activités de référence** aux psychologues scolaires, aux policiers, aux organismes de justice alternative, aux CLSC ou à des centres de prévention du suicide.

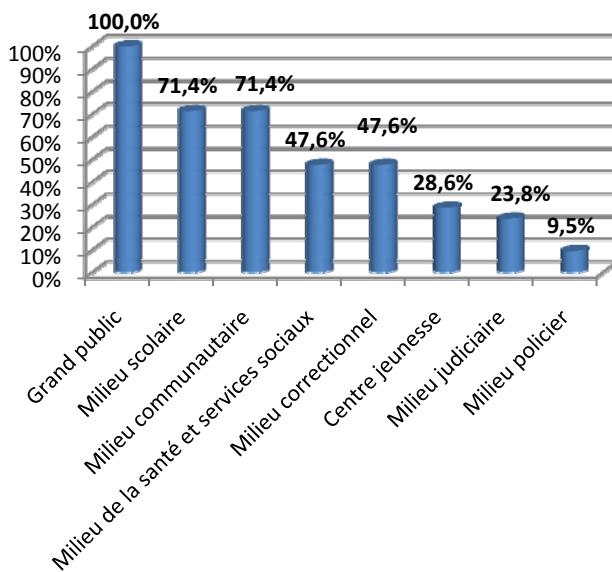
Les autres activités offertes par les organismes

Comme on peut l'observer avec la figure 18, le milieu scolaire, le milieu communautaire, le milieu de la santé et des services sociaux et le grand public sont les principaux secteurs investis par les organismes pour leurs activités de prévention/sensibilisation.

Précision

Si le grand public est le secteur investi par le plus grand nombre d'organismes, c'est toutefois dans le milieu scolaire que le plus grand nombre d'activités ont été offertes.

Figure 18 - Répartition des secteurs investis par les organismes pour les activités de prévention/sensibilisation en 2007-2008 (n=21)



Les répondants-es de 24 organismes ont d'autre part déclaré avoir siégé à plusieurs tables de concertation au cours de l'année 2007-2008. Cela a entraîné la participation à **444 rencontres**. Le **nombre médian de rencontres est de 7** par organisme.

⁷ D'autres précisions sur ces activités sont apportées dans la section.

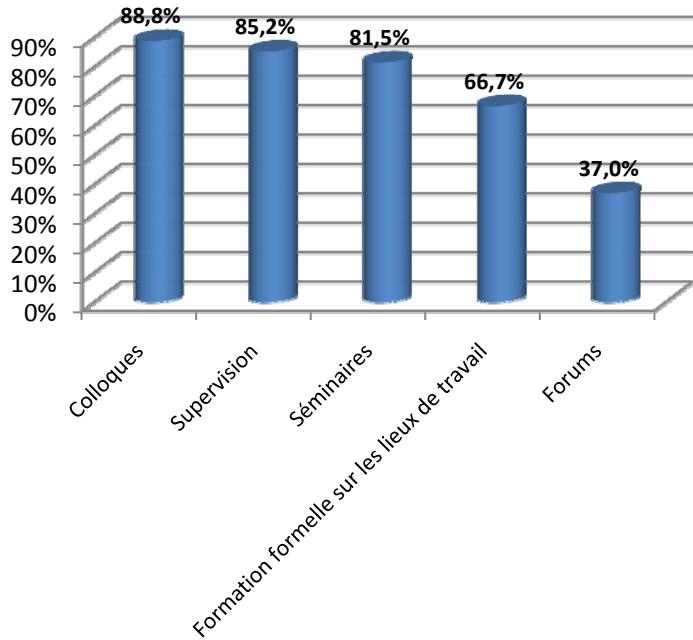
La formation du personnel

Les organismes investissent en moyenne 3 675 \$ (médiane : 2 500 \$) dans la formation. Les variations entre les montants investis varient beaucoup d'un organisme à l'autre, le minimum étant de 335 \$ et le maximum de 12 000 \$ (n=25). Toutefois, il apparaît que **la moitié des organismes (56%) dépense entre 1 000 \$ et 4 000 \$**, alors qu'**un peu plus du quart (28%) a dépensé plus de 4 000 \$**.

Au total, **138 salariés-es ont reçu de la formation** au cours de l'année 2007-2008, soit **6,57 salariés-es en moyenne par organisme** (médiane : 5).

La figure 19 présente les types de formation privilégiés par les organismes. Il apparaît que les colloques, la supervision et les séminaires sont les types de formation les plus répandus.

Figure 19 - Proportion des types de formations privilégiées par les organismes en 2007-2008 (n=27)



Les ressources humaines

Le profil des salariés-es

En 2007-2008, les organismes pour conjoints ayant des comportements violents ont déclaré **en moyenne 7,26 postes** (médiane : 7); pour un total de 192 postes. **Les organismes situés dans les régions ont déclaré en moyenne moins de postes que les organismes localisés dans ou près des grands centres urbains.** Il s'agit de 8,9 postes en moyenne dans les villes et périphérie et de 5,5 postes en moyenne dans les régions.

Comme le montre la figure 20, les postes à temps partiel sont les plus nombreux. Ils représentent 54,16% des postes existants au sein des organismes, comparativement à 42,70% pour les postes à temps plein. Les emplois sur appel ne représentent que 3% des postes.

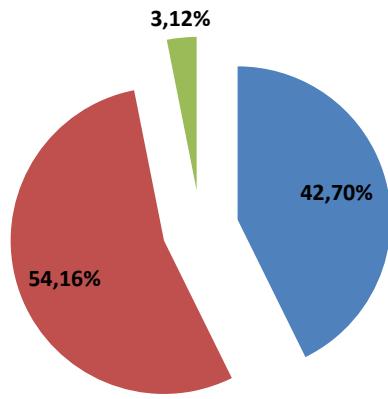
Dalton (2007) indique que 85% des 150 programmes qu'il a sondés aux États-Unis en 2002 avaient quatre employés à temps plein ou moins.

La taille des organismes québécois semble comparable, puisqu'on y dénombre une médiane de trois employés à temps plein.

Constat

Figure 20 - Répartition des postes dans les organismes pour conjoints aux comportements violents en 2007-2008 (=27)

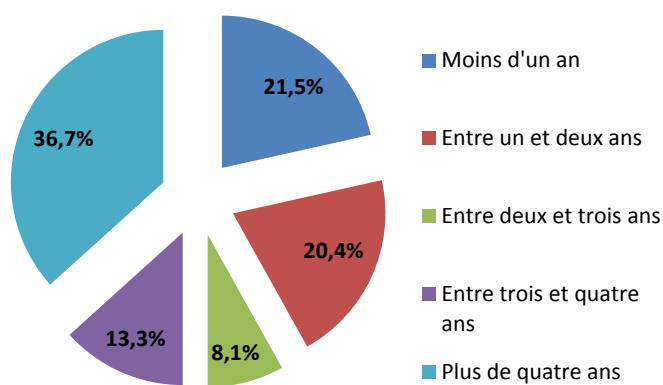
■ Temps plein ■ Temps partiel ■ Sur appel



Selon les données rapportées par 26 organismes, **une majorité de salariés sont de sexe masculin**. On trouve en moyenne 4,85 intervenants par organisme (médiane : 4), contre 2,69 intervenantes (médiane : 3,00).

Par ailleurs, **la majorité des salariés-es, soit 75,3%, possède un diplôme d'études universitaires**. De moins grandes proportions d'intervenants-es détiennent un diplôme d'études collégiales (18,5%), un diplôme d'études secondaires (5%) ou aucun diplôme (1%).

Figure 21 - Répartition du nombre de salariés-es selon leur ancienneté en 2007-2008 (n=27)



La **figure 21** montre que **parmi l'ensemble des salariés-es, un peu plus du tiers (36,7%) travaillent au sein de leur organisme depuis plus de quatre ans**. En revanche, 41,9% des salariés-es y travaillent depuis moins de deux ans.

Il apparaît qu'au cours de l'année 2007-2008, **33 salariés-es ont quitté leur organisme**. On constate une proportion importante de **démissions (48,5%) par rapport à l'ensemble des départs**. Mais le départ peut aussi être motivé par des raisons autres (42,4%) telles qu'un retour aux études, la fin d'un contrat ou le manque de financement pour garder le personnel. Les départs liés à un épuisement professionnel ou à la retraite ont été rares (respectivement 6,1% et 3%).

Les conditions de travail des salariés-es

En 2007-2008, les intervenants-es sont payés entre 19,04 \$ et 22,79 \$ l'heure selon qu'ils soient réguliers ou contractuels. Il convient de noter toutefois les variations importantes entre les salaires offerts d'un organisme à l'autre. En effet, certains organismes rémunèrent leurs intervenants-es réguliers-es à raison de 14 \$ de l'heure (le minimum), alors que d'autres versaient jusqu'à 36 \$ l'heure. En ce qui concerne les avantages sociaux offerts aux salariés-es, **la majorité (59,9%) des organismes offre une assurance collective en 2007-2008**. Le régime de retraite était offert par environ un quart des organismes (**27,27%**).

Précisions

Un-e travailleur-se social-e, ou un-e agent-e de relations humaines œuvrant dans un établissement public touchait en 2009 entre 20,92 \$ et 38,52 \$, un-e technicien-ne en assistance sociale entre 20,72 \$ et 29,00 \$, et un travailleur ou une travailleuse communautaire entre 20,72 \$ et 29 \$ (MSSS, 2006). Toutefois, l'étude de Proulx et Boudreault (2009) montre que le salaire moyen rapporté par des groupes communautaires ne s'élève qu'à 15,72 \$.

Constat

On observe la présence d'une forte proportion d'universitaires au sein du personnel des organismes. Price et Rosenbaum (sous presse) remarquent que 71% des programmes américains ont au moins un-e intervenant-e détenant un diplôme de maîtrise alors qu'un peu plus du quart d'entre eux (27%) emploient un-e détenteur-rice d'un diplôme de doctorat. Ces données sur la situation américaine indiquent que le recrutement d'intervenants-es très scolarisés est une orientation présente ailleurs qu'au Québec. Ce choix peut aussi être mis en relation avec les responsabilités qui incombent aux intervenants-es. En effet, compte tenu de la complexité de la problématique, la compétence des intervenants-es est une préoccupation majeure.

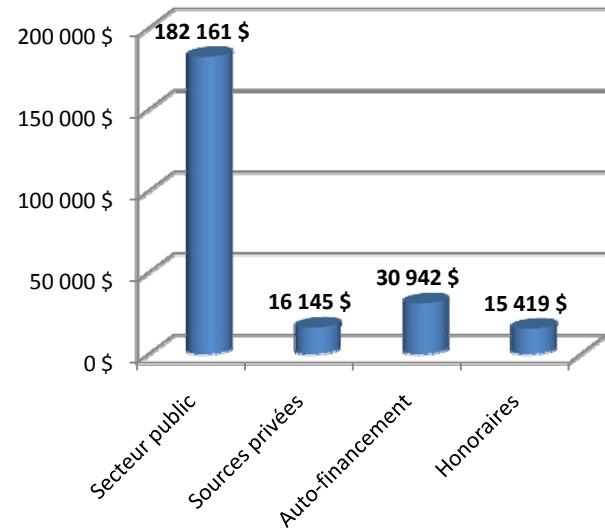
Les ressources financières

Les entrées de fonds des organismes pour conjoints ayant des comportements violents proviennent du **secteur public, du privé, de l'autofinancement et des honoraires des participants.**

La figure 22 permet de constater que **les organismes fonctionnent essentiellement avec les fonds du secteur public** qui représentent près des trois-quarts de leur financement total.

L'autofinancement représente la deuxième source significative de fonds, toutefois la somme engendrée ne représente au final que 12% des fonds.

Figure 22 – Moyennes et sources de financement des organismes d'aide aux conjoints aux comportements violents pour l'année 2007-2008 (n=24)



Constat

Soulignons que le Québec est en avance par rapport aux pays européens tant par la reconnaissance des organismes que par l'octroi d'un financement récurrent. En effet, la base de financement des programmes européens n'est pas encore sécurisée puisque seulement 23% d'entre eux bénéficient d'un financement stable; les demandes étant souvent étudiées au cas par cas (WWP, 2008a). Il faut toutefois rappeler que les programmes européens sont généralement plus récents que les programmes québécois puisque que c'est surtout après l'an 2000 qu'on a vu leur nombre augmenter, alors que les premiers développements au Québec datent des années 1980 et 1990.

Pour résumer le profil des organismes pour conjoints aux comportements violents...

À la lumière des résultats présentés dans cette section, **un organisme pour conjoints ayant des comportements violents type :**

- ✓ Compte sept postes; les salariés sont majoritairement des hommes (64%) et des diplômés universitaires (75%);
- ✓ Est financé à 75% par des fonds publics;
- ✓ Dispense ses activités surtout en français;
- ✓ Offre de 5 à 7 activités différentes, les quatre plus importantes étant : des entrevues d'accueil et d'évaluation, les références, le suivi individuel et les groupes de thérapie;
- ✓ Dessert majoritairement des conjoints ayant des comportements violents (60%);
- ✓ Reçoit généralement les conjoints en entrevue d'accueil dans un délai inférieur à une semaine;
- ✓ Offre un programme de thérapie de groupe d'une durée d'environ 20 rencontres, nécessitant la tenue de quatre groupes par semaine;
- ✓ Intègre les participants aux groupes environ onze jours après la dernière entrevue d'accueil;
- ✓ Effectue des activités de prévention et de sensibilisation, principalement dans le milieu scolaire, dans des organismes communautaires ou dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- ✓ Prend part à sept tables de concertation;
- ✓ Participe à d'autres activités de collaboration avec les centres de santé et de services sociaux, les écoles et divers autres milieux.

PLAN D'ACTION ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES ENTRE 2003 ET 2008

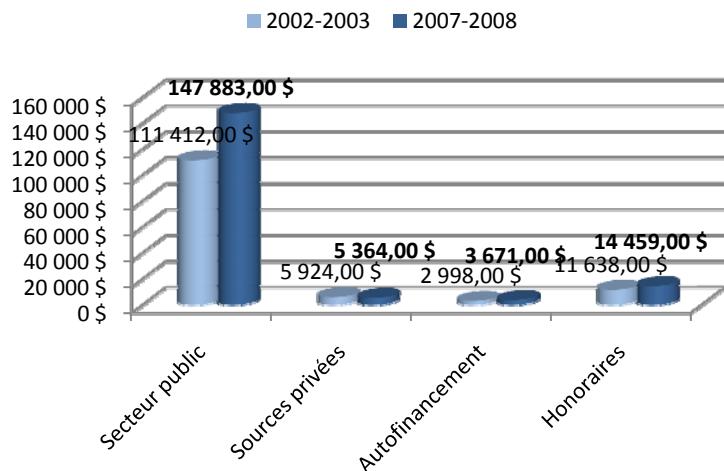
L'évolution du financement des organismes

Les organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents disposent de quatre sources de financement : publiques, privées, l'autofinancement et les honoraires versés par les participants.

On observe dans la figure 23 que la subvention gouvernementale médiane s'est accrue de 36 471 \$ par organisme. Au cours de la même période, les entrées de fonds provenant des sources privées et de l'autofinancement n'ont pas changé de façon significative; elles sont demeurées relativement stable et nettement inférieures aux entrées de fonds publics.

Il apparaît que la proportion d'organismes dont au moins 50% du financement provient du secteur public a augmenté entre 2002-2003 et 2007-2008, passant de 83,3% à 96,2%.

Figure 23 - Évolution des entrées de fonds (médiane) provenant des divers secteurs entre 2002-2003 et 2007-2008 (n=24)



L'évolution des dépenses

L'augmentation des ressources financières des organismes a eu pour corollaire l'augmentation des dépenses. Les augmentations concernent les trois grands postes budgétaires, soit les frais de logement et d'équipement, les frais administratifs et la masse salariale. Toutefois, **c'est du côté des frais administratifs que la hausse des dépenses est la plus marquée (+ 80,3%).** Une explication partielle de cette hausse est liée aux assurances collectives; la somme médiane qui leur a été consacrée est passée de 984 \$ à 1 683 \$.

Le financement accordé dans le cadre du plan d'action

Les ajouts monétaires obtenus en vertu du plan d'action totalisent 1 390 240 \$ versés sur deux années financières (n=27). Ils varient cependant d'un organisme à l'autre, allant de 5 000 \$ à 171 666 \$. Bien que la moyenne se situe à 51 491 \$, la médiane n'est que de 30 054 \$.

Il s'avère que pour 54,2% de l'échantillon (n=24), les fonds injectés dans le cadre du plan d'action représentaient une augmentation de moins de 31% du financement public. À l'opposé, 16,7% des organismes ont vu leur financement public s'accroître de plus de 100%.

Point de vue des répondants-es

44% des répondants-es ont observé des effets positifs :

- La réduction d'un déficit ou l'atteinte d'un équilibre budgétaire (24%);
- La possibilité de bénéficier de nouveaux locaux ou de matériel plus adapté (24%).

56% des répondants-es ont observé des limites :

- Le manque de ressources financières engendre des difficultés pour la disponibilité, la continuité ou le déploiement des services (28%);
- La dépendance aux financements ponctuels (44%).

Selon une majorité de répondants-es (57,1%), un délai de 7 à 12 mois a été nécessaire pour que ces crédits aient un impact concret sur les services offerts.

L'ÉVOLUTION DES ORGANISMES POUR CONJOINTS AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS ENTRE 2003 ET 2008

L'évolution des activités offertes

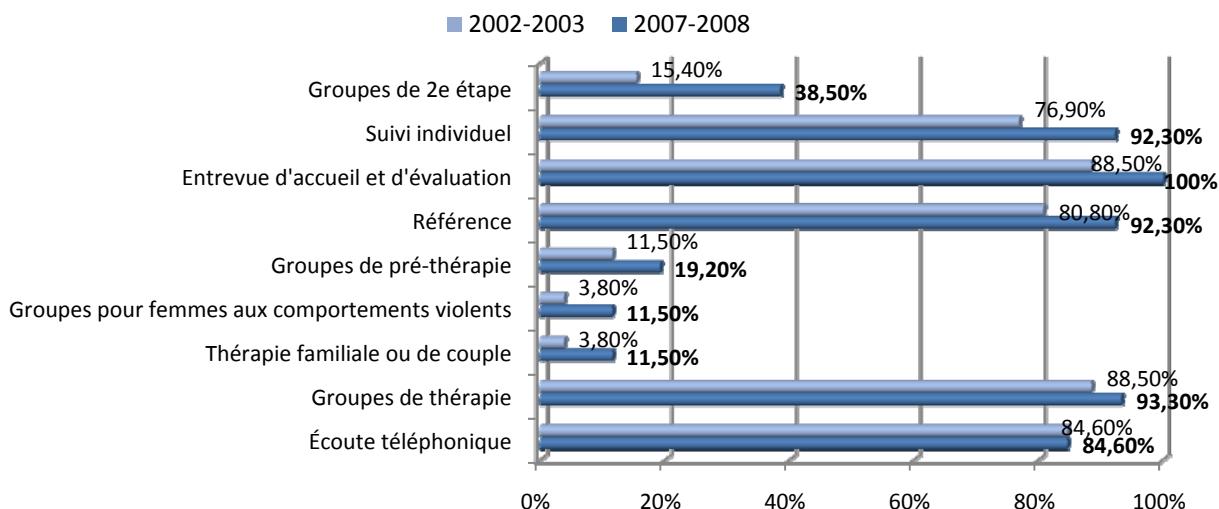
La figure 24 indique les variations observées pour chacune des activités entre les deux années.

On constate **peu de changements concernant l'écoute téléphonique ou les groupes de thérapie**; ces activités déjà offertes par la majorité des organismes en 2002-2003, se sont maintenues en 2007-2008.

Les activités qui ont été ajoutées dans les proportions les plus significatives sont celles qui sont complémentaires aux services de base soit les groupes de 2^e étape pour les hommes ayant complété leur programme, le suivi individuel et les entrevues d'accueil et d'évaluation.

Finalement, deux organismes de plus offraient des groupes pour les femmes ayant des comportements violents. Bien que le nombre d'organismes offrant ce service ait triplé, la pratique demeure marginale.

Figure 24- Évolution des types d'activités offertes par les organismes entre 2002-2003 et 2007-2008 (n=26)



La majorité des organismes ont ajouté des activités entre les deux temps de mesure, **la plupart ont ajouté deux activités**. Par ailleurs, il apparaît que plus les organismes offraient un nombre élevé d'activités en 2002-2003, moins ils étaient susceptibles d'en avoir ajouté entre les deux périodes.

La majorité des organismes (74,1%) offrait de 5 à 7 activités. Les organismes qui en offrent davantage ont la particularité d'avoir plus de 12 ans d'ancienneté, de bénéficier d'une équipe d'au moins 7 salariés-es et d'avoir ajouté 2,4 postes en moyenne entre 2002 et 2007.

Par ailleurs, les organismes situés dans les régions plus éloignées offrent en moyenne 1,2 service de moins que ceux situés dans les grands centres urbains et leur périphérie.

Points de vue des répondants-es

56% des répondants-es ont perçu des effets positifs :

- La consolidation des services par l'amélioration de la disponibilité des activités existantes, la prolongation des heures de service, une augmentation de la taille des groupes ou de rencontres individuelles (56%);
- L'allongement de la période d'écoute téléphonique (3%);
- L'ajout d'activités au programme (40%);
- Le maintien des services existants (20%).

44% des répondants-es notent les limites du financement :

- Les services restent à consolider (16%);
- Des services ont dû être fermés ou suspendus (12%);
- Des ressources humaines sont nécessaires pour une meilleure adaptation des services (32%).

L'évolution de la disponibilité des services

Demandes d'aide

- Près de 80% des organismes ont connu une hausse des demandes d'aide;
- Les organismes situés dans ou à proximité des grands centres urbains ont connu une hausse médiane plus importante que ceux localisés en région (42 vs 26 demandes supplémentaires par organisme);
- La proportion de demandes d'aide refusées n'a pas du tout évolué entre les deux périodes, celle-ci s'établissant à 2,5% pour les deux périodes.

Entrevues d'accueil

- Le nombre médian d'entrevues d'accueil a augmenté, passant de 122 à 163;
- Le nombre d'organismes dont le délai d'attente pour la première entrevue est d'au moins une semaine a quelque peu augmenté, passant de 45,5% à 54,6%. Toutefois, la taille de l'échantillon (n=22) est trop petite pour en déduire qu'il s'agit d'une tendance significative;
- Près des deux tiers (60,9%) des organismes étaient en mesure d'offrir du soutien durant le délai d'attente en 2002-2003, en 2007-2008 cette proportion est passée à 73,9%;
- La proportion de désistements avant le programme, qui était de 11% en 2002-2003 est restée la même en 2007-2008.

Groupes de thérapie

- L'attente médiane entre la dernière entrevue d'accueil et la première séance de groupe est passée de **14,5 jours à 10 jours**. Cependant, une analyse détaillée montre le maintien **de délais prolongés dans certains organismes**. En 2002-2003 par exemple, le délai d'attente était supérieur à un mois dans 6 organismes, soit 37,5% de l'échantillon;
- Les organismes offraient en 2007-2008 une moyenne de 4 groupes de thérapie par semaine, soit un groupe de plus par rapport à la période 2002-2003;
- Environ 86 nouveaux participants par organisme ont été admis dans des groupes de thérapie en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 20 participants.

Entrevues de suivi

- Le **nombre médian de participants** ayant bénéficié du suivi individuel a été **multiplié par presque trois**, passant de 13 à 35 par organisme;
- Si on se fie aux données d'un petit nombre d'organismes ($n=14$), le **nombre médian d'entrevues par participant** aurait pour sa part **augmenté de près de 50%** au cours de la même période.

Constats

Point de vue des répondants-es

32% des répondants ont constaté des effets positifs :

- La possibilité de répondre plus rapidement aux demandes (20%);
- La capacité accrue de répondre à un plus grand nombre de demandes d'aide du fait de l'embauche de nouveaux intervenants (20%).

40% des répondants-es notent les limites du financement :

- Il est toujours difficile de répondre aux demandes d'aide qui apparaissent de plus en plus nombreuses;
- Les listes d'attentes sont redoutées alors que d'autres ont dû la mettre en place malgré le risque d'attrition qui s'y rattache (20%).

Le fait que les interventions de groupe aient fait l'objet de peu de développements au cours de la période étudiée dans la présente recherche est un objet de préoccupation. Le groupe demeure un mode d'intervention privilégié puisqu'il permet aux participants de s'entraider, de se confronter mutuellement et de questionner entre hommes les valeurs qui sous-tendent leurs comportements violents. Des efforts doivent à notre avis être poursuivis pour que chaque conjoint aux comportements violents qui demande de l'aide puisse être intégré à un groupe.

Pour autant qu'elles ne remplacent pas les interventions de groupe, le développement d'activités complémentaires au sein des organismes constitue par ailleurs une bonne nouvelle. Le recours plus fréquent aux suivis individuels peut notamment aider à ajuster les interventions aux besoins et aux caractéristiques de chaque personne. Le manque d'individualisation des traitements constitue l'une des critiques les plus fréquemment adressées aux programmes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents au cours de la dernière décennie (Cavanaugh et Gelles, 2005).

L'accessibilité des services

Aide aux hommes en crise

- Le nombre médian d'heures de disponibilité pour l'accueil et l'écoute téléphonique a peu évolué, passant de 32 h à 35 h;
- Le nombre médian d'heures de disponibilité pour des entrevues de face à face avec les clients a presque doublé, passant de 16 h à 30 h;
- 11 organismes (44%) ont indiqué qu'ils offraient d'autres activités (ex : références) pour aider les hommes en situation de crise, soit trois organismes de plus que ce que nous observions en 2002-2003.

Langues

- Tous les organismes (n=26) offrent des services en français et ce tant en 2002-2003 qu'en 2007-2008;
- Le nombre d'organismes offrant des services en anglais est passé de 3 (11,5%) à 7 (26,9%);
- Un répondant a déclaré que son organisme pouvait donner des services en espagnol en 2007-2008, contre aucun en 2002-2003; deux autres ont déclaré rendre des services dans d'autres langues, contre un seul cinq ans auparavant.

Point de vue des répondants-es

44% des répondants ont perçu des effets positifs :

- L'augmentation de la visibilité de l'organisme (22,2%);
- Le développement de services adaptés pour une clientèle plus large (14,81%).

36% des répondants ont observé des limites :

- De constants problèmes d'accessibilité (36%)
 - Au point de vue de la couverture du territoire (32%);
 - Au point de la capacité à répondre aux demandes d'aide des clientèles vivant des réalités particulières (12%).

L'évolution des autres activités offertes par les organismes

Comme le montre la figure 25, à chacune des périodes, **les milieux scolaire et communautaire sont ceux où le plus grand nombre d'organismes étaient engagés.**

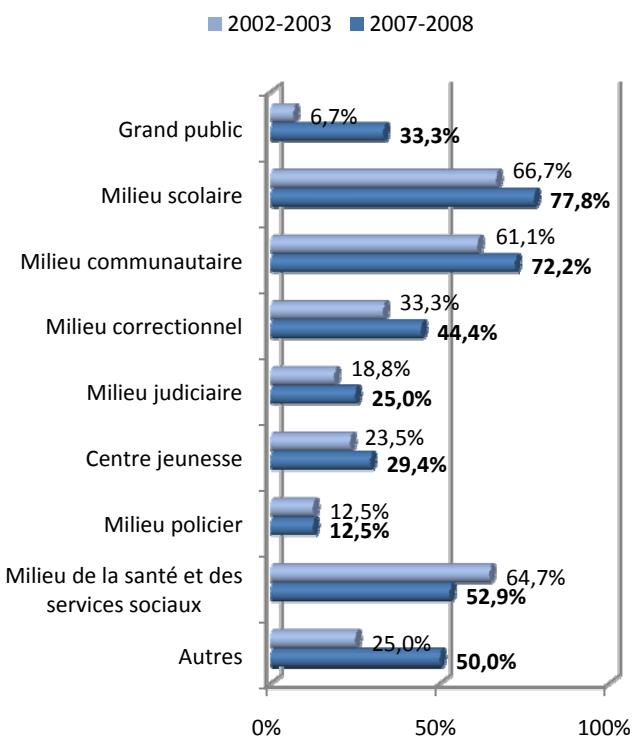
On note une **diminution de près de 12%** du nombre d'organismes ayant effectué des activités de prévention et de sensibilisation **dans le milieu de la santé et des services sociaux.**

Toutefois, il apparaît que c'est **dans le milieu scolaire que le plus grand nombre d'activités sont proposées.** Leur nombre total a d'ailleurs augmenté, passant de 217 à 314 (n=17).

Par ailleurs, les organismes **ont participé à un plus grand nombre de tables de concertation**, le nombre médian de tables de concertation est **passé de 4 à 7.**

De plus, un plus grand nombre d'organismes étaient impliqués dans des activités de collaboration avec l'ensemble des milieux (policier, judiciaire, scolaire et maisons d'hébergement). Il apparaît que **le milieu des CSSS et CLSC est celui où l'accroissement des collaborations a été le plus marqué (+37,5%)** entre 2002-2003 et 2007-2008.

Figure 25 - Évolution du nombre d'organismes offrant des activités de prévention/sensibilisation selon les milieux



Point de vue des répondants-es

Des effets positifs sur les activités de prévention/sensibilisation ont été perçus par **44% des répondants-es**, notamment:

- La possibilité de libérer des intervenants-es ou de trouver davantage de disponibilités pour faire des activités du fait de l'augmentation des ressources humaines (44%);
- L'amélioration des outils ou le développement de programmes (8%).

20% des répondants-es ont constaté des limites : le manque de budget et de disponibilités rendent les activités impossibles ou trop ponctuelles; les ressources doivent se centrer sur les demandes d'aide.

Des effets positifs sur les activités de collaboration ont été perçus par **48% des répondants-es**, notamment :

- La mise en place de relations partenariales (32%);
- Une meilleure représentation sur des tables de concertation (24%).

24% des répondants-es notent des limites : comme le manque de disponibilités ou de moyens financiers pour amorcer des relations partenariales avec le réseau.

L'évolution des activités offertes aux adolescents-s

Le nombre d'organismes offrant des activités aux adolescents-es de 13 à 17 ans **est passé de 10 (38,5%) à 13 sur 26 (50%)**.

C'est du côté des activités de prévention et de sensibilisation que la hausse la plus importante est observée (+16%).

Le nombre d'organismes offrant des activités de traitement individuel et de références aux adolescents-es a légèrement augmenté, mais dans une moindre mesure (respectivement 23,1% à 30,8% et 7,7% à 11,5%).

Point de vue des répondants-es

12% des répondants-es ont constaté des effets positifs : notamment la mise sur pied d'un volet thérapeutique (qui dans un cas n'est pas pleinement exploité du fait des limites du financement).

16% des répondants-es ont constaté des limites :

- Les activités ont dû être interrompues (8%);
- Les activités ne peuvent être implantées, faute de moyens financiers alors que la demande est grande (8%).

L'évolution de la formation du personnel

Les organismes consacraient environ **1 343 \$ de plus pour la formation du personnel**.

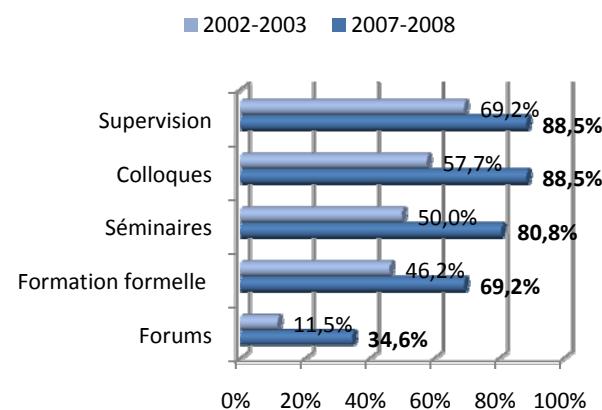
Il apparaît qu'une majorité d'organismes (77,3%) a investi **au moins 10% de plus pour la formation** du personnel en 2007-2008 par rapport à la période 2002-2003.

Par ailleurs, l'augmentation des montants consacrés à la formation du personnel s'est avérée **supérieure à 100% pour un peu plus du tiers de l'échantillon** (36,4% ; n=8).

La figure 26 présente les types de formation privilégiés par les organismes selon les périodes. **Les colloques, la supervision et les séminaires demeurent les activités le plus souvent rapportées.**

La formation formelle sur les lieux de travail et les forums sont moins fréquents.

Figure 26 - Évolution du nombre d'organismes ayant donné de la formation entre 2002-2003 et 2007-2008, selon les types de formation (n=26)



Points de vue des répondants-es

Des effets positifs ont été constatés par **46% des répondants-es**:

- La participation des intervenants-es à des activités de formation leur a permis d'affiner leur expertise (40%);
- Un plus grand nombre d'intervenants-es ont pu être formés (40%);
- La possibilité de mettre en place une supervision clinique stable, régulière ou plus accessible, ce qui permet l'amélioration de l'encadrement clinique des intervenants-es (20%).

8% des répondantes notent par contre que le poste budgétaire lié à ce secteur demeure encore trop limité pour que les intervenants-es puissent bénéficier de la formation nécessaire.

20% des répondants-es ont constaté des limites : le manque de budget et de disponibilités rendent les activités impossibles ou trop ponctuelles, car les ressources doivent se centrer sur les demandes d'aide.

L'évolution des ressources humaines

Le profil des salariés-es

Le **nombre de postes a augmenté** de manière significative dans les organismes de l'échantillon entre 2002-2003 et 2007-2008, passant de 136 à 177 (médiane par organisme : 4,5 à 7).

La figure 27 permet de visualiser cette évolution, selon qu'il s'agit du nombre total de postes à temps plein ou à temps partiel.

Le nombre médian de postes ajoutés entre les deux périodes s'élève à 1, tant pour les postes à temps plein qu'à temps partiel.

* Les postes sur appel étant peu nombreux, nous les avons additionnés aux postes à temps partiel.

La proportion de salariés de sexe masculin s'est accrue de 4% (62,7% vs 58,9%) entre les deux périodes de référence, la proportion de salariées de sexe féminin diminuant d'autant (n=24).

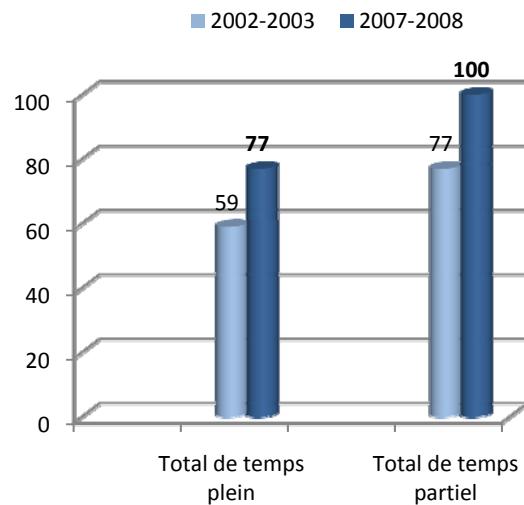
Par ailleurs, on observe une **hausse d'environ 6% de la proportion de diplômés universitaires** (79,8% vs 72,6%) (n=23).

Comme le montre la figure 28, la **proportion de salariés-es détenant trois années d'ancienneté ou plus a augmenté**, mais de façon modeste pour les organismes.

En contre-partie, la proportion de salariés-es ayant moins d'un an d'ancienneté a elle aussi augmenté. Il ne semble donc pas y avoir eu de changement majeur au sein des organismes relativement à leur capacité de retenir leur personnel.

Par ailleurs, aucune diminution n'a été observée dans le nombre de démissions.

Figure 17- Évolution des types de postes offerts par les organismes entre 2002-2003 et 2007-2008 (n=27)

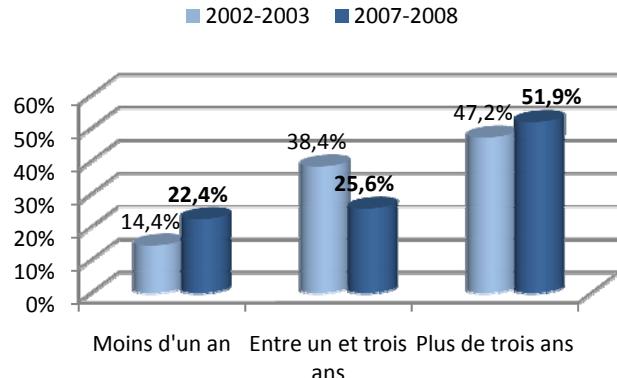


Précisions

Entre 2002-2003 et 2007-2008, les organismes ont privilégié surtout l'embauche d'intervenants masculins détenant un diplôme universitaire. Le scénario d'embauche observé tend à renforcer une tendance déjà présente, mais il ne marque pas un changement radical dans le profil des salariés-es.

Précisons par ailleurs que seulement 15% des répondants-es estiment n'avoir jamais eu de difficultés de recrutement.

Figure 28 - Évolution de l'ancienneté des salariés-es entre 2002-2003 et 2007-2008



L'évolution des conditions de travail

Entre 2002-2003 et 2007-2008, les **taux horaires ont augmenté pour la plupart des catégories de postes**, à l'exception de celui de coordonnateur-trice. Les deux hausses les plus importantes sont : 1) le taux horaire du directeur-rice qui est passé de 21 \$ à 25 \$; 2) le taux horaire des intervenants-es réguliers-es ou permanents-es qui est passé de 16 \$ à 18 \$.

Point de vue des répondants-es

68% des répondants-es rapportent des effets positifs, notamment :

- La consolidation des équipes (ex : hausse de la masse salariale, possibilité d'offrir des postes à temps plein) (56%);
- L'amélioration des conditions salariales (28%);
- La stabilisation des équipes (12%).

80% des répondants-es rapportent des limites ou des besoins persistants :

- Des salaires demeurant trop faibles (48%);
- Le manque de ressources humaines nécessaires (36%);
- Des difficultés à recruter du personnel qualifié, c'est-à-dire avec la formation et/ou l'expérience (28%);
- Des difficultés à recruter des hommes (20%);
- L'épuisement des intervenants lié au manque de ressources humaines (16%).

Constats

Les données de l'étude indiquent que les responsables d'organismes s'inquiètent de **leur capacité à recruter et à retenir des intervenants détenant un haut niveau de compétence**. Cette inquiétude est alimentée par la **concurrence à laquelle se livrent à la fois les organismes communautaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux** pour le recrutement de professionnels, dans un contexte d'une pénurie de main d'œuvre appréhendée.

Le sentiment de ne pas pouvoir offrir des conditions salariales concurrentielles se comprend aisément quand on compare les salaires versés par les organismes sondés dans cette étude et ceux dans le réseau public pour la même période (voir *Précisions* p. 37)

La présente recherche a mis en évidence **des limites dans le système de collecte ou d'archivage des données des organismes** (par manque des ressources humaines nécessaires, d'organisation ou d'équipement) ou dans l'uniformité des données colligées. Ces limites minent la capacité des chercheurs-es, des bailleurs de fonds et de l'association des organismes elle-même d'établir un portrait fidèle des services qui sont rendus et des populations qui sont desservies. Elles constituent aussi un obstacle à l'évaluation des services et à leur planification. Des efforts ont récemment été faits au sein de l'Association à cœur d'homme afin de **dégager un consensus sur les variables à mesurer dans tous les organismes et sur la façon de les opérationnaliser**. C'est une initiative qu'il faut à notre avis encourager, notamment en les dotant de moyens de mettre en place des systèmes de collecte de données plus performants et mieux coordonnés.

Appréciation des effets du plan d'action : synthèse de l'opinion des répondants-es

La 5^e section du questionnaire consistait à synthétiser l'opinion des répondants-es sur les effets du financement supplémentaire lié au deuxième plan d'action en les invitant à évaluer, à partir d'une échelle, 34 énoncés portant sur les divers thèmes abordés dans le reste du questionnaire.

Les cinq principaux énoncés pour lesquels le plus d'effets ont été observés :

- La formation du personnel;
- La supervision des intervenants;
- L'amélioration des salaires;
- La participation à des activités de concertation;
- Le développement des liens de collaboration.

Les cinq énoncés pour lesquels le moins d'effets ont été observés :

- Le nombre de désistements et de refus;
- L'intervention auprès des adolescents-es;
- La diminution de la surcharge de travail;
- Le partenariat dans des activités de recherche;
- La participation des bénévoles.

Les énoncés sur lesquels les répondants-es sont plus divisées (écart-type = ou > 1) :

- L'amélioration du climat de travail;
- La participation à des activités de concertation;
- Une meilleure rétention du personnel;
- Une meilleure organisation du travail.

Precisions

Un score total pour chaque organisme a été calculé à partir d'un sous-ensemble d'énoncés (ceux ayant été évalués par chacun-e des répondants-es). La moyenne de ce score était de 26 (médiane : 26,50), ce qui correspond à « peu d'effets »

Il apparaît, sans surprise, que **plus le montant du financement supplémentaire était élevé et plus la progression de financement était importante, plus les répondants-es ont perçu des effets positifs du plan d'action sur leur organisme.**

De plus, lorsqu'on compare les organismes selon les régions auxquelles ils appartiennent, il apparaît que **les organismes situés dans les grands centres urbains ou en périphérie ont des scores plus élevés que les autres situés en région.**

LES PISTES D'ACTION PRIORITAIRES POUR L'AVENIR DES ORGANISMES POUR CONJOINTS AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS

Cette section présente le point de vue des personnes œuvrant dans les organismes pour conjoints ayant des comportements violents sur les besoins et les recommandations prioritaires pour les prochaines années. Ces besoins et recommandations ont été recueillis lors de deux groupes de discussion qui se sont tenus en mai 2009 à Montréal et à Québec et qui regroupaient des représentants-es des organismes ayant répondu au questionnaire.

Les principaux besoins identifiés par les représentants-es ont été reformulés et présentés sous la forme de 28 énoncés afin de constituer un questionnaire d'opinion. L'ensemble de l'échantillon des organismes a ainsi eu la possibilité de donner son degré d'accord avec les énoncés à partir d'une échelle.

Les besoins et recommandations présentés ci-dessous sont ceux pour lesquels au moins 75% des répondantes-es étaient « tout à fait en accord »⁸.

Les besoins prioritaires perçus par les répondants-es :

Bien que le critère de 75% comporte une part d'arbitraire, il fait ressortir onze énoncés dans quatre grandes zones de besoins :

- 1) La prévention et la sensibilisation** : investir à la fois dans le traitement et dans la prévention de la violence conjugale (90,9%); investir dans la prévention pour effectuer un changement social (86,4%); pour agir en amont du problème de violence et ainsi briser le cycle de transmission transgénérationnelle de la violence (86,4%); pour fournir de l'information à la population sur l'existence des organismes d'aide pour conjoints ayant des comportements violents et sur les services d'aide qu'ils offrent (81,8%);
- 2) L'adaptation des services aux hommes vivant des réalités particulières** : mettre en place des politiques et des programmes pour les hommes vivant des réalités particulières (90,5%); offrir des services aux conjoints ayant des comportements violents issus des populations immigrantes (81,8%); et aux hommes victimes de violence conjugale (77,3%);
- 3) L'accessibilité des services** : disposer de plus de ressources financières pour être capable de faire de la sensibilisation auprès de la population (77,3%); et répondre aux demandes d'aide plus rapidement afin de limiter les risques d'abandon (77,3%);
- 4) Les conditions de travail** : assurer de bonnes conditions de travail aux salariés-es pour les retenir (77,3%).

⁸ Le lecteur trouvera dans le rapport original l'ensemble des besoins et des recommandations exprimés par les répondantes, ainsi que des extraits de discussion qui s'y réfèrent.

Les cinq principales recommandations pour le prochain plan d'action formulées par les répondants-es:

- 1) **Assurer un équilibre financier** aux organismes d'aide afin qu'ils puissent offrir des activités sur l'ensemble du Québec (90,5%);
- 2) **Favoriser l'équilibre financier** des organismes d'aide de manière à ce qu'ils puissent diminuer leur liste d'attente (86,4%);
- 3) **Repenser les campagnes publicitaires** portant sur la violence conjugale pour que les conjoints aux comportements violents potentiels puissent s'y reconnaître (77,3%);
- 4) **Sensibiliser la population** au fait que venir en aide aux conjoints ayant des comportements violents aide aussi l'entourage (76,2%);
- 5) **Inventer des moyens originaux** pour encourager les conjoints ayant des comportements violents à demander de l'aide (76,2%).

Conclusion

Les résultats de cette étude permettent de constater plusieurs effets du financement supplémentaire lié au 2^e plan d'action en matière de violence conjugale. En ce qui concerne les maisons d'hébergement, **ces effets s'observent particulièrement sur le développement et l'harmonisation des services et des types de soutien et d'accompagnement offerts aux femmes et aux enfants-adolescentes-es, sur les services externes permettant d'étendre l'accessibilité des services, sur les services de post-hébergement, sur les activités de prévention, sensibilisation et de collaboration mises en place par les maisons, sur leur capacité à offrir des formations multiples et diversifiées aux intervenantes, ainsi que sur l'évolution des ressources humaines, par le recrutement d'un personnel plus qualifié pouvant être mieux rémunéré.**

Du côté des organismes pour conjoints ayant des comportements violents, certains changements ont également été constatés bien que le financement accordé dans le cadre du plan d'action ait été beaucoup moins important que celui octroyé aux maisons d'hébergement. Ainsi, **la majorité des organismes ont ajouté des activités à leur gamme de services, ont effectué davantage d'entrevues d'accueil et d'évaluation, ont développé davantage leur implication sur des tables de concertation et notamment leurs liens avec les CSSS. Par ailleurs, leurs ressources humaines ont augmenté, tout comme les montants alloués à la formation et les salaires moyens versés aux employés.**

Si la recherche que nous avons effectuée a permis de faire le bilan des réalisations suite aux investissements du gouvernement, elle a aussi permis d'identifier des pistes de développement pour répondre encore plus adéquatement aux besoins des femmes, des enfants-adolescents-es et des conjoints ayant des comportements violents. En effet, à la lumière des effets observés, ainsi que des besoins qui ont été formulés par les répondantes et répondants, nous souhaitons identifier plus spécifiquement trois éléments à retenir dans le cadre du prochain plan d'action. Ces éléments qui concernent à la fois les maisons d'hébergement et les organismes pour conjoints ayant des comportements violents auront certes des applications différentes suivant les regroupements, mais on constate que les maisons d'hébergement et les organismes entretiennent des préoccupations communes par rapport à ces trois éléments.

- **La stabilité des ressources financières des maisons d'hébergement et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents.** Il sera important que le prochain plan d'action réaffirme la décision du gouvernement d'assurer la stabilité financière des maisons d'hébergement et des groupes pour conjoints ayant des comportements violents, afin de maintenir la consolidation et/ou le développement des services selon les besoins identifiés;
- **La prise en considération des réalités particulières vécues tant par les femmes victimes de violence conjugale, que par les hommes ayant des comportements violents.** Il sera important que le prochain plan d'action se penche sur la situation des femmes victimes de violence conjugale et des hommes ayant des comportements violents qui vivent des réalités particulières afin de mieux les rejoindre et de développer des services davantage adaptés à leurs besoins;
- **La sensibilisation des partenaires, des professionnels et de la population en général.** Il sera important que le prochain plan d'action encourage de façon proactive les ressources communautaires et institutionnelles à travailler de concert à prévenir et intervenir dans le domaine de la violence conjugale.

Bibliographie

- Cavanaugh, M.M. & Gelles, R.J. (2005). The utility of male domestic violence offender typologies: new directions for research, policy and practice. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(2), 155-166.
- Dalton, B. (2007). What's going on out there? A survey of batterer intervention programs. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma, 15*(1), 59-74.
- Dankwort, J., & Rausch, R. (2000). Men at work to end wife abuse in Quebec: A case study in claims making. *Violence Against Women, 6*(9), 936-959.
- English, D.J., Marshall, D.B. & Stewart, A.J. (2003). Effects of Family Violence on Child Behavior and Health During Early Childhood. *Journal of Family Violence, 18*(1), 43-57.
- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. *Plan de développement de services des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*. Montréal, novembre 2004, 72 p.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la Condition féminine, Ministère de la Sécurité publique, Secrétariat à la famille. Québec : Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*. Québec : Ministères de la Justice et des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- Gouvernement du Québec (2004a). *Les hommes: s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Greaves, L., Hankivsky, O., & Kingston-Riechers, J. (1995). *Selected estimates of the costs of violence against women*. Ontario : Centre for Research on Violence Against Women and Children
- Jarvis, K., Gordon, E.E. & Novaco, R. (2005). Psychological distress of children and mothers in domestic violence emergency shelters. *Journal of Family Violence, 20*(6), 389-402.
- Mabanglo, M.A.G. (2002). Trauma and the effects of violence exposure and abuse on children: A review of the literature ». *Smith Studies in Social Work, 22*(2), 231-251.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (1992). *Intervention auprès des conjoints violents. Orientations*. Québec: Ministère de la Santé et des services sociaux.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2009). *Nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux à partir du 22 novembre 2007*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux. En ligne : <http://www.cpnsss.gouv.qc.ca/nomenclatures.html#1>, consulté en juin 2010.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2009). *Programme de soutien aux organismes communautaires 2010-2011*. Québec: Ministère de la Santé et des services sociaux.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la Condition féminine, Ministère de la Sécurité publique, Ministère de l'Éducation, Secrétariat à la famille (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec: Les Publications du Québec.

Postmus, J.L. & Hahn, S.A. (2007). The collaboration between welfare and advocacy organizations: learning from the experiences of domestic violence survivors. *Families in Society*, 88(3), 475-484.

Price, B. J., & Rosenbaum, A. (Sous Presse). Batterer Intervention Programs: A report from the field. *Violence and Victims*.

Proulx, J., Boudreault, N. (2009). Pour un monde meilleur : Quand l'humain fait la différence. Rapport de recherche sur l'action communautaire en Mauricie et au Centre du Québec. Rapport final, 252 p.

Riou AD, Rinfret-Raynor M, Cantin S, avec la collaboration de Carignan P, Messier M. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois*. Montréal : Institut de la statistique du Québec.

Rose, R. (2004). *Des critères pour l'attribution des subventions aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou femmes en difficulté*. Montréal : Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, 21 p.

Statistique Canada (2007). Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2005-2006. *Juristat*, (27)4. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

WWP – Work with Perpetrators of Domestic Violence in Europe (2008a). Récapitulatif de l'enquête. Version 1.0. En ligne : <http://www.work-with-perpetrators.eu/fr/resume.php>.

Consulté en octobre 2009.

Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires

Ce document présente la synthèse des résultats d'une étude visant à évaluer les effets du 2^e plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale sur les maisons d'hébergement et les organismes pour conjoints ayant des comportements violents du Québec.

L'étude offre un portrait de ces maisons et de ces organismes en prenant en considération plusieurs dimensions : la répartition géographique, les services offerts, la disponibilité et l'accessibilité des services, le profil de la clientèle, les activités de prévention, de sensibilisation et de collaboration, la formation du personnel et les ressources humaines et financières. L'étude présente par ailleurs une comparaison de la situation des maisons et des organismes avant et après l'adoption du 2^e plan d'action par rapport à ces diverses dimensions. L'ensemble des résultats de cette étude s'appuie sur une collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives.

Les personnes souhaitant avoir accès à l'ensemble des données de l'étude sont invitées à consulter le rapport original :

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É., Turcotte, M. (2010).
Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires.

Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

www.criviff.qc.ca